

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



rapport d'activité 2012

sommaire

Mandat ... 3

Contexte ... 4

Missions ... 5

Événements de l'année ... 8

Carte de présence en France et chiffres clés ... 10

Activités ... 11

Accueil et asile ... 12

Intégration et santé ... 26

Accompagnement en CRA et en ZA ... 32

Développement international et plaidoyer ... 35

Moyens ... 43

Ressources humaines ... 44

Moyens financiers ... 47

Sigles et glossaire ... 48

Schéma de la procédure d'asile ... 49

Photographie de couverture

Mme I. et sa fille, originaires du Kosovo, réfugiées statutaires accompagnées par Forum réfugiés-Cosi lors de la Marche des parapluies du 20 juin 2012 à Lyon. © Neal Badache/Forum réfugiés-Cosi 2012

édito

Une année placée sous le signe de la fusion entre Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, dans un contexte d'accroissement continu de la demande d'asile.

Le 24 mai 2012, les membres des deux associations adoptèrent le traité de fusion créant Forum réfugiés-Cosi, aboutissement d'un processus entamé fin 2008 pour servir une ambition commune : articuler promotion de l'État de droit dans les pays d'origine d'une part, accueil en France et en Europe des réfugiés et assistance des étrangers retenus d'autre part.

Le nouveau projet associatif s'est concrétisé en octobre par deux missions en Arménie et en République démocratique du Congo, qui ont permis d'améliorer la connaissance de ces pays d'origine des demandeurs d'asile et de prendre part aux processus de coopération décentralisée. Une troisième mission s'est rendue dans le département de Mayotte.

Poursuivant les efforts déployés depuis 30 ans pour offrir un accompagnement de qualité dans ses centres d'accueil, les personnels ont su faire face à une forte augmentation de la demande de protection - notamment dans le Rhône où la hausse a atteint 67%. Les coupes budgétaires ont été gérées de manière à maintenir un haut niveau de service, tandis que l'application du nouveau référentiel des plates-formes d'accueil s'accompagnait d'efforts pour en pallier les limites. L'appui des bénévoles fut aussi utile qu'apprécié.

Cette année encore, les capacités du Dispositif national d'accueil n'ont pas répondu aux besoins, face aux 55 255 premières demandes (mineurs inclus) enregistrées par l'OFPRA (+ 6% par rapport à 2011). De nouvelles capacités d'hébergement d'urgence ont été mises en place dans le Rhône, dans l'Allier et dans le Puy-de-Dôme. Malgré cela, il a fallu placer plus de 900 personnes à l'hôtel, presque autant de personnes restant encore sans solution.

Lancé en 2002, le programme Accelair a fêté 10 ans au service de l'intégration des réfugiés statutaires. Les bons résultats du programme valident son principe d'action : l'accès simultané au logement, à la formation et à l'emploi, grâce à un accompagnement personnalisé et à de solides partenariats ancrés dans les territoires. Ce principe a été adapté en 2012, à la demande du préfet du Rhône, dans un programme d'intégration d'une centaine de ressortissants roumains présents dans l'agglomération lyonnaise.

Dans les centres de rétention administrative comme en zone d'attente, les équipes ont permis l'exercice effectif des droits des personnes, dans des contextes parfois tendus qui rappellent notamment la nécessité de développer les alternatives à la rétention.

Sur le front du plaidoyer, dans une année au calendrier politique dense, Forum réfugiés-Cosi a continué, souvent en réseau, à être force de proposition, à partager son expertise et à sensibiliser le grand public. Un projet européen achevé début 2013 a vu les organisations accompagnant les demandeurs d'asile placés sous règlement Dublin II approfondir leurs connaissances juridiques et pratiques, tandis qu'une mission en Turquie s'attachait à la dimension extérieure de la politique européenne d'asile.

Grâce à la mobilisation de tous, salariés, bénévoles et administrateurs, l'année 2012 aura vu l'essor du projet ambitieux initié par la fusion donnant naissance à Forum réfugiés-Cosi.



Gérard Callé, Président

Présentation

de Forum réfugiés-Cosi

Forum réfugiés-Cosi est une association sans but lucratif œuvrant pour l'accueil des réfugiés, la défense du droit d'asile et la promotion de l'État de droit, issue de la fusion en 2012, des associations Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits.

INSTANCES ASSOCIATIVES

Vie associative en 2012

Le 23 mai, l'assemblée générale ordinaire du Cosi-promouvoir et défendre les droits a approuvé le rapport d'activité 2011, le rapport financier 2011 et l'affectation des résultats 2011 de l'association.

Le 24 mai, l'assemblée générale ordinaire de Forum réfugiés a approuvé le rapport d'activité 2011, le rapport financier 2011 et l'affectation des résultats 2011.

Pour les deux associations, le premier semestre 2012 a vu l'aboutissement du rapprochement entamé en 2009. Le comité de suivi de la démarche de fusion, constitué de membres des bureaux des deux associations, a conclu ses travaux sur les statuts, les finances et la communication de la future association.

Le 24 mai, les membres respectifs des associations Cosi-promouvoir et défendre les droits et Forum réfugiés, réunis en assemblées générales extraordinaires, ont adopté le traité de fusion qui crée Forum réfugiés-Cosi. L'assemblée générale de cette nouvelle association a élu son conseil d'administration, lequel a élu à son tour Gérard Callé, président et Tristan Guilloux, vice-président.

Les conseils d'administration de Cosi-promouvoir et défendre les droits et de Forum réfugiés se sont réunis séparément trois fois au cours du premier semestre. Depuis la fusion, le conseil d'administration de Forum réfugiés-Cosi s'est réuni quatre fois.

Le bureau de Forum réfugiés-Cosi est composé de sept administrateurs. Lieu d'échange permanent entre les salariés de la direction et les membres du conseil d'administration, il se réunit tous les quinze jours.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUREAU

M. Gérard CALLÉ, président
M. Tristan GUILLOUX, vice-président
M. Bruno d'YVOIRE, secrétaire
M. Célestin GODOGO, secrétaire adjoint
M. Jean-Vincent JÉHANNO, trésorier
M. John EDMUNDSON, trésorier adjoint
Mme Catherine GARÇON, administratrice

ADMINISTRATEURS

PERSONNES MORALES

Barreau de Lyon,
représenté par Maître Morgan BESCOU
CIEDEL,
représenté par Mme Corinne LAJARGE
Entraide Pierre Valdo,
représentée par Mme Anita LIARAS
Entraide protestante,
représentée par Mme Christine RAULIN
Secours catholique,
représenté par M. Philippe de DINECHIN

PERSONNES PHYSIQUES

M. Edmond BOGDANI
M. Olivier BRACHET
M. Christophe DALIN
Mme Delphine DELBES
M. André DIZDAREVIC
M. Patrice GRAILLAT
M. Yves GRELLIER
Mme Michelle GUÉRIN
M. Bruno LACHNITT
M. Pierre RINGEISEN
Mme Sandrine PEDRO-RODRIGUES
M. René VALETTE
Mme Cécilia de VARINE
M. Christian VERMEULIN

REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Mme Murielle ROS
Mme Stéphanie COLMAGNE

MEMBRE À TITRE CONSULTATIF

Mme Émilie SODDU et M. Mikis CHARALAMBOS,
représentants du comité d'entreprise

MEMBRES D'HONNEUR

M. Maurice CHAPUIS, M. Maurice CHARRIER,
M. Patrick FILLION, Mme Michèle FONT,
Mme Marie-Pierre HUSSON, M. Ugo IANNUCCI,
M. Roger KAMALASEKARAM,
M. Georges KUNTZ, Mme Colette LIGIER,
Mme Michèle LINDEPERG

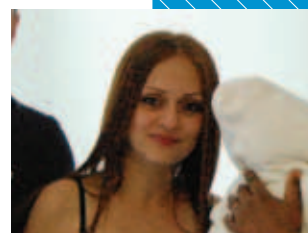
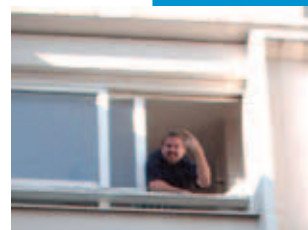
§1 Mandat

Forum réfugiés-Cosi a pour mandat d'accueillir les demandeurs d'asile et les réfugiés de toutes origines et de leur offrir un accompagnement juridique et administratif. L'association assiste également les étrangers placés en centre de rétention administrative ou en zone d'attente dans l'exercice effectif de leurs droits. Elle lutte contre les discriminations dont les demandeurs d'asile, les réfugiés et les autres étrangers pourraient être l'objet.

L'association a pour mandat de défendre le droit d'asile, en particulier dans le cadre de la convention de Genève des Nations unies de 1951 et de promouvoir les conditions d'insertion des réfugiés, notamment en France et en Europe. Elle déploie des actions de sensibilisation, de plaidoyer et de formation pour accomplir ce mandat.

Forum réfugiés-Cosi a également pour mission de promouvoir et de défendre partout dans le monde – et notamment dans les pays d'origine des réfugiés, les droits humains, l'État de droit, la démocratie et la bonne gouvernance, spécialement par le partenariat avec les organisations de la société civile.

- Contexte
- Missions
- Événements de l'année



Contexte

dans lequel les missions ont été mises en œuvre

AUGMENTATION DE LA DEMANDE D'ASILE

L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) a étudié au cours de l'année 2012, 41 254 premières demandes d'asile (hors mineurs accompagnants). Cette hausse s'est traduite dans les plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile gérées par Forum réfugiés-Cosi par une augmentation du nombre de domiciliations, à Nice de 115% (557 pour 259 en 2011) et à Lyon de 70% (2 357 pour 1 408 en 2011). Cet afflux a eu un impact sur l'ensemble des prestations fournies. Il a été nécessaire d'ajuster l'organisation du travail afin d'accompagner l'évolution du volume de personnes se présentant aux plates-formes et auprès des structures partenaires. Une grande partie des personnes arrivées dans le Rhône n'ont pu accéder à un hébergement dans les dispositifs spécifiques. Pour ces personnes, la plate-forme de Lyon s'est trouvée mobilisée par la gestion de suivis individuels de longue durée.

Le nouveau référentiel de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour les plates-formes d'accueil s'est appliqué à compter du mois de janvier. Il supprime certaines missions : la prise en charge de l'aide au recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), ainsi que l'ensemble des prestations pour les personnes placées en procédure prioritaire, au-delà d'un mois après le rejet de leur demande par l'OFPRA. Pour faciliter l'accès aux droits de tous les demandeurs d'asile, la plate-forme de Lyon a consolidé et établi des partenariats avec des acteurs locaux.

CRISE DU DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

Le Dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA) mis en place par l'État pour héberger les demandeurs d'asile et les accompagner dans la procédure est en proie à une grave crise. Il comptait au début de l'année 21 410 places d'hébergement dans les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) ce qui a répondu aux

besoins théoriques d'à peine 40% des requérants en 2012. Le recours aux dispositifs d'hébergement d'urgence et aux nuitées d'hôtel, encore en augmentation, ne permet pas un suivi administratif et social de qualité. En outre, en 2012 comme les années précédentes, des milliers de personnes sont restées sans solution d'hébergement.

Dans ce contexte, Forum réfugiés-Cosi a enregistré avec satisfaction l'annonce de l'ouverture de 4 000 places de CADA, qui constitue un effort important. Cependant, les 25 410 places qui seront ainsi disponibles en 2014 resteront insuffisantes.

Par ailleurs, afin de respecter les objectifs d'économies budgétaires de la période 2011-2013, le CADA du Rhône, comme de nombreux CADA du DNA, a dû être réorganisé. Un regroupement des capacités a permis de mutualiser les charges et de rationaliser certains coûts.

ACTIVITÉS EN RÉTENTION SOUS TENSION

Au cours de l'année, la mission d'aide à l'exercice des droits en centres de rétention administrative a été marquée par les conséquences de la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité. Le long enfermement (autorisé jusqu'à 45 jours dans la loi de 2011) a parfois débouché sur des actes de violence et de désespoir. Le recul de l'intervention du juge des libertés et de la détention au cinquième jour (au lieu de 48 heures) limite le contrôle juridictionnel des mesures privatives de liberté. Cela a laissé davantage de latitude à des pratiques policières et administratives irrespectueuses des droits des étrangers.

En janvier, la Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la France pour le placement en rétention d'un couple avec deux enfants mineurs (Art 5§1 f - 5§4 CEDH - arrêt Popov). Prenant acte de cette condamnation, le ministère de l'Intérieur a émis en juillet une circulaire qui, sans interdire le placement des familles en rétention, impose de privilégier des mesures alternatives.

§1/2

Missions

ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET DES RÉFUGIÉS

L'accueil matériel des réfugiés découle des dispositions prévues par la convention de Genève de 1951, ratifiée par la France. Piloté par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), le DNA rassemble deux centres de transit et les centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), auxquels s'ajoutent des places d'hébergement d'urgence et les centres provisoires d'hébergement (CPH) pour les réfugiés statutaires. Un réseau de plates-formes assure le premier accueil.

Premier accueil des demandeurs d'asile et dispositifs d'urgence

Forum réfugiés-Cosi gère **deux plates-formes**, à **Lyon** en délégation de l'OFII et à **Nice** en gestion conjointe avec l'OFII. Les personnes en quête de protection sont orientées vers les plates-formes qui proposent une domiciliation. Elles centralisent l'information et l'accompagnement permettant d'accéder à la procédure d'asile et aux droits sociaux afférents.

Dans le Rhône, le **dispositif hôtel-asile** permet d'abriter, en priorité, les familles avec enfants mineurs, en demande d'asile n'ayant pas encore obtenu de place dans une structure d'hébergement dédiée ou n'ayant pas la possibilité d'y accéder (procédures prioritaires ou règlement Dublin II).

Le **centre de transit** de Villeurbanne accueille temporairement les demandeurs d'asile, assure un accompagnement administratif, juridique et social et organise leur orientation dans le DNA ou vers toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile, dès qu'une place adaptée aux besoins du ménage est disponible.

Les places réservées aux demandeurs d'asile dans le dispositif hôtelier de l'agglomération lyonnaise, bien qu'en hausse, ne permettent pas de proposer une solution d'hébergement à l'ensemble des personnes. Cette solution est coûteuse et peu adaptée en termes d'accompagnement. Afin de faire face à cette difficulté Forum réfugiés-Cosi, en concertation avec les services de l'État a ouvert en 2012 de nouveaux **dispositifs d'hébergement d'urgence**.



Hébergement des demandeurs d'asile en CADA

Les **CADA** assurent l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et médical et le suivi juridique et administratif des candidats à l'asile titulaires d'un titre de séjour. Cette mission s'exerce pendant toute la durée d'instruction de la demande. Forum réfugiés-Cosi gère un **CADA réparti sur trois sites dans le département du Rhône** et **deux CADA en Auvergne**.

Hébergement des réfugiés statutaires en phase d'intégration

Pour certains réfugiés dans le Rhône, Forum réfugiés-Cosi dispose d'un parc d'hébergement d'une capacité de 97 places, réparties entre un **CPH** et un dispositif **CADA-Intégration des réfugiés**. Tous les résidents intègrent un logement en bail direct à leur sortie de l'hébergement.

...

...

L'offre pluridisciplinaire de soins

Une partie importante des personnes relevant de l'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine ou sur les routes de l'exil. Pour accueillir les demandeurs d'asile et accompagner les réfugiés vers l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance, de la prendre en charge et de la soulager. Le **centre de santé Essor** assure des consultations médicales, des thérapies psychologiques, des séances de kinésithérapie, des séances de socio-esthétique, des ateliers à médiation (art-thérapie) et des actions de prévention et de formation.

INFORMATION ET AIDE À L'EXERCICE DES DROITS

Dans les sites de l'association ainsi que dans les centres de rétention administrative où elle est mandatée, les équipes déploient leur expertise juridique au service des demandeurs d'asile, des réfugiés, des mineurs isolés étrangers et des personnes retenues. D'autres professionnels de l'asile font également appel à l'expertise des salariés.

À destination des demandeurs d'asile

Les équipes assurent des permanences juridiques dans tous les sites d'intervention pour informer les demandeurs d'asile et leur expliquer la procédure. Cette information est assurée dès les premiers contacts dans une langue comprise par la personne, avec l'aide d'un interprète si besoin est. Les chargés d'asile fournissent au requérant un accompagnement adapté pour présenter un dossier d'asile à l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA). En cas de refus de l'OFPRA, les personnes hébergées dans une structure dédiée aux demandeurs d'asile bénéficient d'un appui dans le recours auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

À destination des mineurs isolés étrangers

La mission auprès des mineurs isolés étrangers se traduit, dans le cadre d'une convention avec le conseil général du Rhône, par un accompagnement en différentes phases : un accueil-orientation des nouveaux mineurs ; des entretiens individuels visant à réaliser un diagnostic administratif et social et à leur assurer un bon accès aux procédures d'asile et d'admission au séjour ; un accompagnement dans la procédure de demande d'asile le cas échéant pour les informer de leurs droits, les accompagner dans leur demande d'asile et dans leurs démarches en vue de l'obtention d'un titre de séjour lorsqu'ils sont proches de la majorité.

À destination des personnes placées en centre de rétention

Forum réfugiés-Cosi remplit dans les centres de rétention administrative (CRA) de Lyon, de Marseille et de Nice une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues. Cette mission lui a été confiée à partir du 1^{er} janvier 2010 à travers l'attribution d'un marché public, d'une durée de trois ans.

À destination des professionnels extérieurs

Les équipes assurent également un service de conseil aux professionnels et à des particuliers extérieurs à l'organisation. Un bulletin de veille réglementaire, des notes de synthèse et des brèves sont diffusés en interne mais aussi au Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), aux partenaires associatifs et aux avocats qui assurent la défense du droit des étrangers.

DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

Veille et plaidoyer

En amont de l'accompagnement juridique, les équipes mènent un travail de veille systématique sur l'évolution des cadres législatif, réglementaire et jurisprudentiel en ce qui concerne la mise en œuvre de l'asile et la rétention administrative en France et en Europe. Cette veille alimente le plaidoyer mené par Forum réfugiés-Cosi. L'organisation contribue ainsi à faire évoluer les politiques publiques de la procédure d'asile aux niveaux national et européen.



Information et formation

La défense du droit d'asile passe également par le partage au quotidien de l'expertise construite par Forum réfugiés-Cosi au cours de ses 30 années d'activité au service des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Forum réfugiés-Cosi propose des formations destinées à des bénévoles et à des professionnels travaillant dans le champ de l'asile et des migrations, ainsi qu'à de futurs professionnels de l'action sociale. Le centre de documentation Floribert Chebeya, doté de plus de 5 600 références, met à disposition d'un public de professionnels et d'étudiants une information sur la géopolitique, les relations internationales, les migrations et les droits de l'Homme.

Différentes propositions sont déployées pour sensibiliser le grand public au devoir de protection des personnes menacées ou pour offrir des sources d'information technique et spécialisée aux citoyens et aux professionnels qui souhaitent enrichir leur action. Des événements tels que la Marche des parapluies s'adressent à un large public, un journal trimestriel et un rapport annuel sur l'asile sont publiés et le site internet diffuse de l'information et les prises de position de l'organisation.

Travail en réseau

Forum réfugiés-Cosi est membre de plusieurs réseaux européens, dont le Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ECRE), qui regroupe 70 organisations réparties dans 30 pays.

INTÉGRATION

Le programme Accelair pour l'intégration des réfugiés

Dix ans d'activité du programme Accelair révèlent l'efficacité de son principe d'action pour l'intégration durable des réfugiés statutaires : l'accès simultané au logement, à la formation et à l'emploi, grâce à un accompagnement adapté. Un travail réalisé en lien avec les services publics permet de loger tous les réfugiés dans l'année. L'apprentissage du français et la formation permettent aux deux-tiers des réfugiés suivis de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année. Depuis 2008, à la demande du ministère de l'Intérieur (alors ministère de l'Immigration), la méthode est progressivement transférée dans d'autres départements.

Le programme Accelair offre également un cadre pour l'accompagnement des réfugiés des opérations de réinstallation menées par la France avec les réseaux diplomatiques, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Le programme Andatu pour l'intégration de familles roumaines

Forum réfugiés-Cosi a été sollicité à l'automne 2011 par le préfet de la région Rhône-Alpes pour prendre en charge l'insertion d'une vingtaine de familles roumaines, d'origine rom, provisoirement mises à l'abri sur deux sites de l'agglomération lyonnaise. Le programme Andatu suit le même principe que le programme Accelair avec des aménagements propres au public concerné.

PROMOTION ET DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Dans le prolongement de la fusion intervenue en mai 2012 entre Forum réfugiés et Cosi-promouvoir et défendre les droits, l'association a vocation à développer ses actions dans les pays d'origine des demandeurs d'asile et à promouvoir les droits humains, l'État de droit, la démocratie et la gouvernance locale.

Mieux comprendre les raisons de l'exil

Afin de mieux accompagner les demandeurs d'asile, Forum réfugiés-Cosi développe son expertise concernant les causes de l'exil et mène des missions exploratoires dans les pays d'origine des demandeurs d'asile. Ces missions ont pour but de recueillir une information de qualité concernant la situation des droits humains et le contexte politique et d'identifier les organisations de la société civile avec lesquels des partenariats pourront être envisagés.

Promotion des droits humains dans les pays d'origine

Cette mission s'accomplit par des actions de plaidoyer au sein de réseaux nationaux et européens et par le soutien aux organisations de la société civile dans les pays d'origine des demandeurs d'asile et des réfugiés, à travers un appui technique à leurs projets et un renforcement institutionnel.

Appui aux collectivités territoriales françaises

Ce mandat se déploie dans le cadre d'un projet d'appui aux collectivités territoriales françaises pour une meilleure prise en compte des droits de l'Homme et de l'État de droit dans leurs projets de coopération décentralisée.

Événements de l'année 2012

CONCLUSION DU PROJET « DUBLIN »

Adopté en 2003, le règlement Dublin II détermine, sur la base de critères hiérarchisés, l'État de l'Union européenne responsable de l'examen d'une demande d'asile. L'application de ce règlement, qui génère une grande complexité administrative et une incertitude juridique pour des demandeurs d'asile en attente de renvoi vers cet État membre, porte en outre parfois atteinte à leurs droits fondamentaux. Face à ces difficultés, les demandeurs d'asile, tout comme les associations qui les accompagnent, sont souvent démunis, faute d'une compréhension claire du système.

Le projet « **réseau européen de coopération technique sur l'application du règlement Dublin II** », débuté en juillet 2011, coordonné par Forum réfugiés-Cosi et financé par le Fonds européen pour les réfugiés-actions communautaires, visait à approfondir la connaissance juridique des acteurs de l'application du règlement. Ceci a été rendu possible grâce à la réalisation, au cours de l'année 2012, de travaux de recherche portant sur les législations nationales et sur les pratiques administratives. Ces travaux ont abouti à la rédaction de rapports nationaux et à la production de différents supports d'information (un module de formation, un site internet www.dublin-project.eu, etc.). Point d'orgue de ce projet, le rapport comparatif européen rédigé sur la base des résultats des rapports nationaux, publié début 2013, pointe du doigt les nombreuses défaillances du système Dublin. Les rédacteurs soulignent notamment que ce système sépare les familles, qu'il ne permet pas aux demandeurs d'asile de faire valoir leurs droits de manière équitable, qu'il cause de nombreuses souffrances en provoquant le placement de certains en détention et qu'il met la vie des personnes en péril en les renvoyant dans des pays où leurs droits fondamentaux ne seront pas respectés.

Dans ses conclusions, le rapport recommande une **amélioration de l'accompagnement et de la prise en charge** des personnes placées sous le règlement Dublin II dans le souci du **respect des droits fondamentaux** ainsi qu'**une évaluation de sa mise en œuvre**.

Une refonte du règlement Dublin II sera adoptée courant 2013. Dans ce contexte, les recommandations de ce rapport pour une application juste du règlement sont d'une actualité cruciale.

LANCEMENT DU PROGRAMME ANDATU

Le programme **Andatu** (« Pour toi » en langue romani) est issu de la volonté du préfet du Rhône de favoriser l'intégration de **20 ménages roumains présents sur deux sites de l'agglomération lyonnaise**. L'entrée des bénéficiaires dans le dispositif est gérée par l'autorité préfectorale qui délivre les titres de séjours valables un an, renouvelables, assortis d'autorisations de travail. Forum réfugiés-Cosi met en œuvre le dispositif d'accompagnement qui a démarré en janvier 2012.

Basé sur le **savoir-faire du dispositif Accclair** qui prône un **accès simultané au logement, à la formation et à l'emploi**, ce projet expérimental propose un accompagnement social global, qui articule ouverture des droits (titre de séjour, CMU, RSA, etc.), scolarisation, formation linguistique, formation professionnelle, accès à l'emploi et entrée dans le logement.

Les bénéficiaires (environ 100 personnes dont 40 adultes) manifestaient une **forte motivation** à s'installer durablement sur l'agglomération lyonnaise. La plupart des personnes étaient arrivées sur le territoire depuis plusieurs années et étaient sédentarisées. Victimes de fortes **mesures discriminatoires** dans les domaines de l'enseignement et de l'emploi en Roumanie, la quasi totalité des adultes est non diplômée et peu instruite. Les hommes détiennent une qualification empirique restreinte à peu de métiers, tandis que la majorité des femmes ont peu eu accès au travail salarié et à la formation.

Scolarisation : La totalité des enfants en âge d'être scolarisés le sont. Les quelques jeunes n'ayant pu intégrer un cursus scolaire traditionnel sont positionnés sur des missions générales d'insertion.

Logement : 16 ménages (soit 74 personnes) étaient logés fin 2012. Les bailleurs sociaux se sont montrés satisfaits du fonctionnement du programme lors du bilan réalisé.

Emploi : neuf personnes ont accédé à l'emploi en CDD et neuf personnes à la formation professionnelle, dans le secteur de l'insertion principalement.

Considérant les **résultats encourageants** de cette expérience, le préfet du Rhône ainsi que les membres du comité de pilotage ont approuvé la décision de maintenir



Madame Y. et sa fille accompagnées par le programme Andatu depuis 2012

et d'étendre le dispositif pour intégrer 300 personnes supplémentaires à compter de fin 2012, portant ainsi le nombre de bénéficiaires total à 400 personnes d'ici à l'été 2013.

MISSION EN ARMENIE

Forum réfugiés-Cosi a effectué une mission en **Arménie** du 20 au 26 octobre 2012 avec un double objectif.

Il s'agissait d'une part de **renforcer la connaissance du contexte local** au regard de la situation des droits de l'Homme et de l'État de droit, afin de mieux **comprendre les causes de l'exil** et de la forte demande d'asile arménienne, et d'identifier des organisations de la société civile locale actives sur ces thématiques.

D'autre part, l'objectif était d'**évaluer les modalités de la coopération franco-arménienne** dans le cadre du projet « **Plate-forme État de droit** » visant à une meilleure prise en compte de la **question des droits de l'Homme et de la gouvernance démocratique** par les collectivités locales françaises dans la conduite de leurs projets de coopération décentralisée.

Troisième pays d'origine des demandeurs d'asile en France en 2011, l'Arménie demeure inscrite sur la liste des pays d'origine sûrs (POS) de l'OFPPA malgré les recours formés

devant le Conseil d'État contre cette décision par plusieurs associations, dont Forum réfugiés-Cosi.

Les membres de la mission se sont entretenus avec un panel d'acteurs institutionnels et associatifs variés. La majorité des interlocuteurs rencontrés ont témoigné d'une amélioration dans le domaine des libertés fondamentales mais d'un État de droit défaillant, maintenant la population dans une profonde insécurité socio-économique. La **corruption** constitue un fléau majeur, qui empêche notamment le bon fonctionnement de la justice. Les **discriminations** à l'encontre de certains groupes de population persistent (notamment les femmes, les témoins de Jéhovah, les personnes handicapées ou homosexuelles). Les associations continuent à dénoncer des cas de **violations des droits de l'Homme**, notamment de torture en garde à vue et en détention et de mauvais traitements dans l'armée.

La tension avec l'Azerbaïdjan autour de la question du Haut Karabagh demeure extrêmement vive, avec des **attaques** sporadiques à la frontière et des **agressions** à l'encontre d'organisations qui ont voulu organiser un festival du film azéri en 2012.

Les résultats de la mission ont été restitués à l'équipe de Forum réfugiés-Cosi à travers un rapport écrit et un temps d'échange. Des contacts ont été maintenus avec plusieurs ONG rencontrées en vue d'éventuels partenariats à venir.

PLUS DE 8 000 PERSONNES
(en demande d'asile, réfugiées ou retenues)
ont bénéficié d'un **accompagnement**
administratif et juridique

PLUS DE 5 000 PERSONNES
(en demande d'asile ou réfugiées)
ont été **hébergées** pour
un total de :

PRÉSENCE DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI EN FRANCE

**Direction générale,
directions opérationnelles
et fonctions transverses et d'appui**

- 1 Siège social, Villeurbanne (69)
- 2 Bureau de Paris (75)
- 3 Centre de documentation (69)

Accueil et asile

Premier accueil des demandeurs d'asile

- 3 Plate-forme d'accueil de Lyon (69)
- 4 Plate-forme d'accueil de Nice (06)
- 5 Centre de transit de Villeurbanne (69)

Centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)

- 6 CADA du Rhône site de Bron (69)
- 7 CADA du Rhône site de Vaulx-en-Velin (69)
- 8 CADA du Rhône site de Villeurbanne (69)
- 9 CADA de Montmarault (03)
- 10 CADA de Saint-Éloy-les-Mines (63)

Hébergement d'urgence

- 11 La Tourette, Éveux (69)
- 12 Sas, Lyon (69)
- 13 Albigny-sur-Saône (69)
- 14 Montmarault (03)
- 15 Saint-Éloy-les-Mines (63)

Intégration et santé

- 16 Centre de santé Essor, Villeurbanne (69)
- 17 Centre provisoire d'hébergement, Lyon (69)
- 18 CADA-Intégration des réfugiés, Vaulx-en-Velin (69)
- 19 Programme Andatu, Villeurbanne (69)

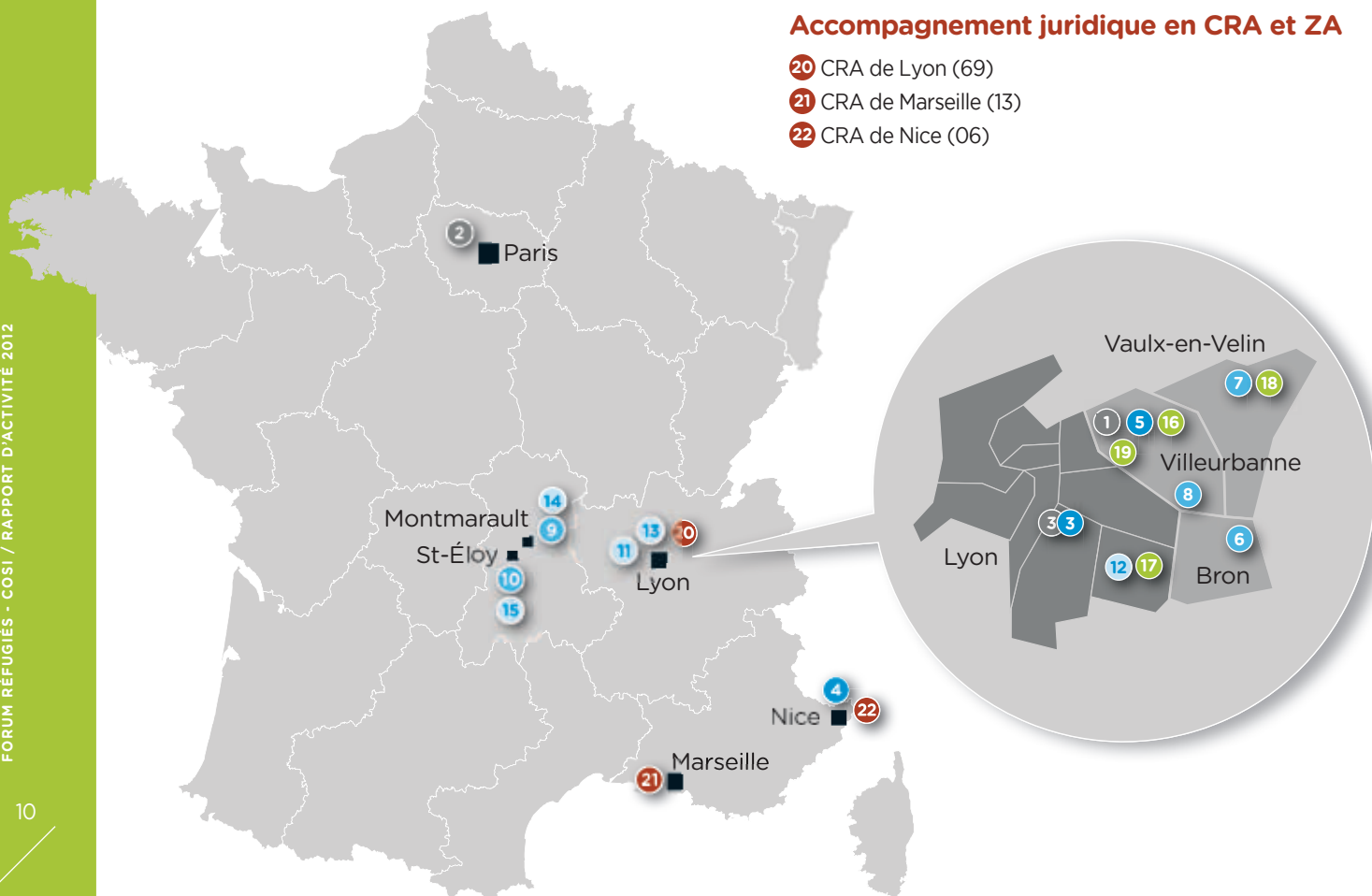
Accompagnement juridique en CRA et ZA

- 20 CRA de Lyon (69)
- 21 CRA de Marseille (13)
- 22 CRA de Nice (06)

600 000 NUITÉES RÉALISÉES

RDC, ALBANIE et KOSOVO

sont les **principaux pays** d'origine des
demandeurs d'asile accueillis.



§ 2 / Activités

Dans le respect du mandat de l'organisation et des objectifs qu'elle poursuit, les activités de Forum réfugiés-Cosi s'articulent autour de quatre pôles de travail.

La direction "accueil et asile" coordonne les dispositifs d'accueil et d'accompagnement social, sanitaire et juridique des demandeurs d'asile, du premier accueil à l'hébergement. Elle gère deux plates-formes d'accueil, à Lyon et à Nice, un centre de transit à Lyon, trois CADA situés dans le Rhône, dans l'Allier et dans le Puy-de-Dôme.

La direction "intégration et santé" met en œuvre les dispositifs d'accompagnement des réfugiés vers l'accès à un logement et un emploi et coordonne le programme Andatu. Elle gère également un centre d'hébergement provisoire et un CADA-IR qui proposent un accueil transitoire. Le centre de santé Essor répond aux besoins de soins des personnes en demande de protection ayant subi des violences et des traumatismes.

La direction "accompagnement juridique en rétention" intervient dans les centres de rétention administrative de Lyon, de Marseille et de Nice pour y exercer une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues.

La direction "développement international et plaidoyer" coordonne les actions de l'association pour la défense et la promotion du droit d'asile et des droits humains, ainsi que l'information et la formation sur les thématiques qui y sont liées. Elle porte le développement des activités de l'association dans les pays d'origine.

Accueil et asile

Intégration et santé

Accompagnement en CRA et en ZA

Développement international et plaidoyer



Accueil et asile

PREMIER ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

Les plates-formes d'accueil des demandeurs d'asile centralisent l'information et l'accompagnement juridique, administratif et social nécessaire aux personnes en quête de protection, afin que celles-ci puissent accéder à la procédure d'asile et aux droits sociaux. Depuis le 1^{er} janvier 2010, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) coordonne et gère, pour le compte du ministère en charge de l'asile, le dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile. L'OFII assure à ce titre la gestion des plates-formes, soit en gestion directe, soit en gestion conjointe, soit par délégation. Forum réfugiés-Cosi gère deux plates-formes d'accueil, à Lyon par délégation de l'OFII et à Nice en gestion conjointe avec l'OFII.

CHIFFRES CLÉS DU PREMIER ACCUEIL EN 2012

4 199 personnes domiciliées ;
2 911 dossiers d'admission au séjour constitués ; **1 427** dossiers de demande d'asile à l'OFPIRA constitués ;
860 personnes non admises au séjour informées et conseillées (procédure prioritaire ou procédure Dublin II).

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Lyon 69

MISSION

Pour les demandeurs d'asile en France, la région Rhône-Alpes est la 2^e région d'arrivée (13%) et le département du Rhône le 3^e département d'arrivée avec 2 175 nouvelles demandes d'asile en 2012.

La plate-forme de Lyon propose un large panel de services en direction des demandeurs d'asile primo-arrivants dans le département et des demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans un hébergement spécialisé du dispositif national d'accueil (DNA). Les missions de la plate-forme sont aujourd'hui réparties en trois principaux pôles : l'accueil-domiciliation (Forum réfugiés-Cosi est la seule association du Rhône habilitée à domicilier des demandeurs d'asile dans le cadre de leur procédure),

DATE D'OUVERTURE 1994

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT
délégation complète OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le dispositif national d'accueil (DNA) dans le Rhône

l'orientation vers un hébergement ainsi que le conseil : un accompagnement administratif, juridique et social expert et adapté. Ces trois pôles travaillent en lien étroit et ont le même objectif : faire accéder les demandeurs d'asile à leurs droits dans les meilleurs délais. Des interprètes facilitent ces démarches. Les demandes d'hébergement instruites par la plate-forme sont présentées chaque semaine à l'instance d'admission concertée qui décide de l'orientation vers les structures d'hébergement. Forum réfugiés-Cosi assure le secrétariat et la coordination de cet organe de concertation, piloté par les services de la préfecture et regroupant tous les acteurs de l'asile dans le Rhône.

S'agissant des **personnes reconnues réfugiées**, la plate-forme réalise un travail de liaison important avec le dispositif Accelair au moment de l'orientation vers ce programme qui prend en charge leur suivi social. Lorsqu'elles ne sont pas hébergées dans un dispositif spécialisé, la plate-forme reste leur référent pour toutes les démarches liées à la domiciliation, notamment le courrier et l'état civil.

Pour faciliter l'**accès aux droits sociaux et médicaux** et continuer à améliorer la qualité de l'activité, l'équipe a renforcé les partenariats avec les différentes structures sociales (Pôle emploi, Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM, permanences d'accès aux soins de santé - PASS, Points d'information médiation multi services - PIMMS, des structures de soin, etc.). En parallèle, elle a aussi développé des collaborations avec d'autres partenaires associatifs susceptibles de prendre en charge certaines missions, exclues du champ du référentiel national des plates-formes adopté par l'OFII en 2011.

ACTIVITÉS

Le nombre de domiciliation a particulièrement augmenté en 2012 avec une hausse de 70% du nombre de domiciliations d'adultes. Ces arrivées ont eu un impact sur l'ensemble du service, notamment sur l'accueil, sur l'instruction des demandes d'hébergement et sur les conseils juridiques. La plate-forme s'est donc adaptée en réorganisant l'accueil du public et en intégrant deux nouvelles personnes dans l'équipe. Le diagnostic réalisé lors de l'enregistrement de la demande d'hébergement permet un échange avec chaque ménage au cours duquel sont vérifiés les premières démarches effectuées ainsi que l'accès aux droits sociaux des demandeurs d'asile.

Domiciliation

- 2 357 domiciliations représentant 3 408 personnes

Profil des ménages domiciliés : 1 725 ménages dont 1 006 personnes isolées ; 69% d'adultes et 31% d'enfants

Pays d'origine : Albanie 22% ; RDC 11% ; Kosovo 9%

Accueil et remise du courrier : 32 365 sollicitations (enregistrement, remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations) ; 57 778 courriers distribués

Instruction des demandes d'hébergement

- 3 332 personnes ont enregistré une demande d'hébergement : 1 657 ménages dont 946 personnes isolées.

Le dispositif d'accueil ne permettant pas de répondre à toutes les demandes d'hébergement, Forum réfugiés-Cosi et les autres membres de l'instance d'admission concertée (IAC) ont porté une attention particulière aux situations des plus fragiles, traitées en priorité.

- 1 526 personnes ont accédé à un hébergement au sein du dispositif dédié aux demandeurs d'asile.
- 2 235 personnes ont intégré le dispositif Hôtel-asile de Forum réfugiés-Cosi.

Accompagnement juridique et administratif

- 1 585 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPA
- 1 615 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives
- 212 personnes placées sous règlement Dublin II accompagnés
- 68 ménages, représentant 244 personnes, accompagnés dans leur procédure de retour volontaire ou humanitaire, en lien avec la délégation départementale de l'OFII

Les personnes domiciliées se sont vues remettre 4 à 8 photos d'identité en fonction des besoins de leur procédure. Ce service est indispensable pour l'entrée dans la procédure de demande d'asile, a fortiori pour des personnes sans ressources.

Services proposés par les partenaires

Dans le cadre de la Plate-forme partenariale d'accueil des demandeurs d'asile du Rhône, le Secours catholique propose un accompagnement spécialisé aux demandeurs d'asile isolés en situation précaire (non hébergés).

L'équipe de Forum réfugiés-Cosi travaille avec des associations caritatives pour l'accès à des aides de première urgence en attendant l'allocation temporaire d'attente (ATA). Des échanges réguliers ont lieu avec les associations (Restaurants du cœur, Croix-Rouge française, Secours catholique, etc.) et avec les administrations compétentes (restaurants sociaux municipaux, centre communal d'action sociale - CCAS, permanences sociales de proximité du conseil général, etc.). La CPAM et Pôle emploi tiennent des permanences au sein de la plate-forme pour l'ouverture des droits sociaux.



© Angélique Masse / Forum réfugiés-Cosi 2012

Dispositif Hôtel-asile 69

MISSION

La vocation du dispositif Hôtel-asile est de pallier les carences du DNA en mettant à l'abri les familles avec enfants mineurs, en demande d'asile mais n'étant pas hébergées en CADA, faute de place ou parce qu'elles sont inéligibles (requérants originaires des pays sûrs et requérants en attente de l'application du règlement Dublin II). Ce dispositif peut être étendu aux célibataires dont la situation sanitaire requiert un hébergement adapté. Les admissions au sein de ce dispositif sont soumises à la validation du préfet.

ACTIVITÉS

Sur l'ensemble de l'année, la capacité d'hébergement du dispositif Hôtel-asile a doublé. De 440 personnes hébergées en moyenne durant les cinq premiers mois, le nombre a dépassé 900 personnes en fin d'année. Cette forte augmentation est la conséquence directe de l'augmentation des arrivées, et notamment des familles originaires des Balkans (Albanie, Macédoine et Bosnie).

Ainsi, alors qu'en début d'année, les entrées étaient immédiates dans le dispositif, l'année s'est clôturée sur une liste d'attente d'environ 100 personnes pour lesquelles aucune solution n'avait pu être proposée.

On observe que les ménages éligibles au DNA représentent encore cette année une large majorité des entrants dans le dispositif (62%).

Hébergement temporaire

— **635** personnes hébergées en moyenne par mois

Profils des ménages hébergés : 270 ménages dont 35 personnes isolées ; 53% d'adultes et 47% d'enfants

Pays d'origine : Albanie 37% ; Kosovo 9%

Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Nice 06

MISSION

La plate-forme intervient en complément de la délégation de l'OFII qui a en charge l'instruction des demandes d'hébergement et l'accompagnement social des demandeurs d'asile qui ne sont pas accueillis en CADA. La mission de la plate-forme se concentre donc sur la domiciliation et sur l'accompagnement administratif et juridique.

DATE D'OUVERTURE 1999

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le DNA en Rhône-Alpes

Nombre de personnes entrées : 2 235 **et sorties :** 1 749

Durée moyenne de séjour : 132 jours

Nombre total de nuitées : 232 757

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 1 428 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont la totalité était en phase OFPRA (64%)
- 693 demandeurs d'asile en procédure prioritaire (31%)
- 114 personnes sous convocation Dublin (5%)

Modalités de sortie

● Dispositif national d'accueil (DNA)

- 560 personnes vers le centre de transit (Forum réfugiés-Cosi)
- 125 personnes vers un CADA
- 4 personnes vers un centre provisoire d'hébergement (CPH) pour les réfugiés statutaires

● Hors DNA

- 428 personnes vers l'urgence sociale
- 188 vers un dispositif d'hébergement d'urgence spécialisé
- 4 personnes vers le CADA-Intégration des réfugiés (Forum réfugiés-Cosi)
- 12 personnes en logement

● **Autres cas :** 238 personnes en procédure de retour volontaire (ARV) ; 145 cas de disparition ; 18 sorties volontaires ; 17 reprises Dublin ; 7 autres cas

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

gestion conjointe avec l'OFII

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le DNA dans les Alpes-Maritimes et le Var

Forum réfugiés-Cosi est la seule association des Alpes-Maritimes et du Var habilitée à domicilier les demandeurs d'asile. L'accompagnement porte sur la demande d'admission au séjour, sur le renouvellement du titre de séjour,

sur le dossier de demande d'asile pour l'OFPPRA et sur les demandes d'aide juridictionnelle à la Cour nationale du droit d'asile. Lors de l'accueil, l'équipe évalue la situation administrative, sanitaire et sociale des personnes pour les orienter vers les services adéquats. Les demandeurs d'asile sont notamment orientés vers la Banque postale pour l'ouverture d'un compte puis vers Pôle emploi pour leur demande d'ATA et vers la CPAM pour la demande de CMU.

La plate-forme participe à la Coordination départementale institutionnelle traitant des politiques de gestion de l'asile, aux côtés de l'OFII, de la direction départementale de la cohésion sociale et de la préfecture des Alpes-Maritimes. Elle est également active dans les réunions du collectif inter-associatif niçois.

ACTIVITÉS

L'année a été marquée par une forte augmentation des arrivées à la plate-forme de Nice avec 557 nouvelles personnes domiciliées, soit une augmentation de 115% par rapport à 2011. Cette augmentation a eu un impact sur l'ensemble des activités. La plate-forme a régulièrement modifié ses méthodes de travail en cours d'année afin de réduire les files d'attente et de garantir un service de qualité dans les délais les plus courts possibles.

Les horaires d'ouverture ont été élargis dans ce même objectif. La collaboration avec les autres associations impliquées dans le suivi des demandeurs d'asile a été améliorée.

Enfin, l'orientation des mineurs étrangers isolés s'est poursuivie, en collaboration avec les foyers de l'enfance du département. Il s'agit d'accompagner ceux qui souhaitent déposer une demande d'asile et de les orienter vers les services du conseil général compétents en matière de protection de l'enfance et d'hébergement.

Domiciliation

— 557 domiciliations représentant 791 personnes

Profils des ménages domiciliés : 433 ménages dont 302 personnes isolées ; 70% d'adultes et 30% d'enfants.

Pays d'origine : Russie 33% ; Géorgie 20 %

Accueil et remise du courrier : 9 737 sollicitations (enregistrement, remise et explication des courriers, prise de rendez-vous et orientations) ; 17 506 courriers distribués

Accompagnement juridique et administratif

- 326 personnes aidées à la constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPPRA
- 557 demandeurs d'asile accompagnés dans leurs démarches administratives
- 57 personnes placées sous règlement Dublin II accompagnées
- 382 jeux de photos réalisés

Le centre de transit de Villeurbanne 69

MISSION

Le centre de transit accueille temporairement les demandeurs d'asile et organise leur orientation dans le dispositif national d'accueil (y compris dans les CADA de la région Rhône-Alpes) ou vers toute autre structure dédiée à l'accueil des demandeurs d'asile dès qu'une place adaptée aux besoins du ménage est disponible.

Après validation par le préfet et selon les modalités définies dans le cadre de l'instance d'admission concertée, peuvent également être accueillies les personnes sous règlement Dublin II ; en procédure prioritaire ; en cours de procédure de retour volontaire ou réinstallées (voir glossaire).

L'équipe assure auprès de tous les hébergés un accompagnement social, médical, administratif et juridique. Elle propose des animations qui permettent, outre la régulation de la vie collective, d'instaurer des relations de confiance avec les personnes hébergées et de gérer les périodes d'inactivités des adultes et des enfants (non scolarisés dans l'attente d'un transfert en structure dédiée à l'accueil de demandeurs d'asile).

DATE D'OUVERTURE 1997

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

en collaboration avec les services de la préfecture du Rhône, de l'OFII et des départements de la région (DDCS)

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile primo-arrivants et demandeurs d'asile en cours de procédure non pris en charge dans le DNA et réfugiés réinstallés dans le Rhône

ACTIVITÉS

L'année 2012 a été marquée par un fort taux de rotation et une durée moyenne de séjour de moins de 3 mois, permettant au centre de transit de jouer pleinement son rôle de redéploiement des demandeurs d'asile sur l'ensemble du Dispositif national d'accueil (DNA).

L'Albanie est le premier pays d'origine représenté (immédiatement suivi par la RDC). Notons que la plupart des Albanais sont arrivés au centre de transit à la fin du premier

...

trimestre, quand le pays a été retiré de la liste des pays d'origine sûre et que ses ressortissants ont de nouveau pu entrer dans le DNA.

Hébergement

— 963 personnes hébergées

Capacité d'accueil : 166 personnes

Type d'hébergement : collectif

Profil des personnes accueillies : 341 ménages dont 151 personnes isolées ; 59% d'adultes et 41% d'enfants

Pays d'origine : Albanie 18% ; RDC 18% ; Azerbaïdjan 11%

Nombre de personnes entrées : 805 **et sorties :** 797

Nombre total de nuitées : 55 489

Taux d'occupation : 91% **et de rotation :** 483%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

55 familles monoparentales, accompagnées de 152 enfants de moins de 10 ans, dont plus d'un tiers de moins de 3 ans, ont été orientées vers des dispositifs d'accompagnement spécifiques.

La durée de séjour courte et le transfert possible sur un autre territoire ne favorisent pas une scolarisation immédiate des enfants. Une intervention de l'association ASET deux demi-journées par semaine permet un accueil en bus-école pour les enfants de 3 à 17 ans. Des ateliers « école » sont également proposés par les animateurs tout au long de la semaine. Des cours de français langue étrangère (FLE) sont proposés aux adultes, par groupe de niveau.

- 25 actions d'animation ont été proposées, auxquelles ont participé près de la moitié des hébergés.
- 6 personnes ont bénéficié d'un accompagnement particulier dans le cadre de la traite des êtres humains.

● Suivi sanitaire et psychologique :

- 57 personnes présentant des troubles psychologiques ont été orientées vers le centre de santé Essor qui réalise une première évaluation.
- 103 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 766 personnes (enfants compris) admises au séjour, en possession d'une APS ou d'un récépissé asile, toutes en demande d'asile en phase OFPRA
- 17 personnes accueillies dans le cadre du programme de réinstallation et admises en centre en amont de la délivrance d'un premier titre de séjour
- 4 personnes sous convocation Dublin (représentant 1 ménage)

A ces situations s'ajoutent 18 naissances durant le séjour.

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

En cours de procédure d'asile :

- 752 demandeurs d'asile orientés vers un hébergement spécialisé (507 vers le CADA du Rhône de Forum réfugiés-Cosi ; 151 vers d'autres CADA de la région Rhône-Alpes et 46 en CADA hors région Rhône-Alpes)
- 48 demandeurs d'asile vers l'Accueil d'urgence des demandeurs d'asile (Adoma - places dédiées sur le territoire national)

On note l'augmentation du nombre de places proposées dans d'autres départements de la région (20%) et sur le territoire national hors région Rhône-Alpes (13%) - même si ce nombre reste bas.

- 16 personnes sorties en cours de procédure, sans orientation vers un dispositif dédié à l'asile (motifs : fins de prise en charge ; abandon de procédure ; solution autonome ; orientations vers des structures adaptées à la situation sanitaire)

Reconnus réfugiés :

- 16 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 81 jours

Déboutés :

- 12 personnes déboutées de leur demande (dont 1 personne titulaire d'un titre de séjour autre que l'asile). Délai de sortie après notification de la décision définitive : 58 jours

Autres :

- 1 personne réadmise dans un autre État membre dans le cadre du règlement Dublin II (Ces personnes ne sont pas déboutées)
- 3 décès



HÉBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE EN CADA

MISSION

L'accueil matériel des demandeurs d'asile fait partie des dispositions prévues dans la convention de Genève, ratifiée par la France, et dans la directive « accueil » de l'Union européenne. L'État a mis en place au milieu des années 1970 le Dispositif national d'accueil (DNA) pour héberger les demandeurs d'asile en cours de procédures et les réfugiés qui n'ont pas encore accédé au logement autonome. Supervisé par l'OFII, le DNA, qui regroupe les centres d'hébergement gérés par les associations, est saturé. Les 272 centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) comptent 21 410 places, ce qui reste très insuffisant. Les missions des CADA sont l'accueil et l'hébergement ; l'accompagnement administratif, social et médical tout au long de la procédure de demande d'asile ; la scolarisation des enfants ; l'organisation d'activités socioculturelles et la gestion de la sortie du centre. Financé au titre de l'aide sociale de l'État, la gestion du DNA est confiée dans le Rhône au pôle intégration et hébergement des demandeurs d'asile de la direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration (DCII), dans l'Allier aux services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection



© Forum réfugiés-Cosi 2012

des populations et dans le Puy-de-Dôme à la direction départementale de la cohésion sociale. Forum réfugiés-Cosi gère **440 places dans le Rhône, 60 places dans l'Allier et 80 dans le Puy-de-Dôme**. L'association assure un accompagnement social adapté et une aide administrative et juridique spécialisée sur le droit d'asile afin que les requérants soient dans des conditions optimales pour exprimer leur besoin de protection internationale.

DATE D'OUVERTURE 1991

sur le site de Bron, une extension en 1999 sur le site de Vaulx-en-Velin et deux extensions en 2001 sur les sites de Villeurbanne et de Lyon 8^e (fermée en 2012)

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

ACTIVITÉS

Le contexte budgétaire pesant a rendu nécessaire une rationalisation de l'organisation des places de CADA dans le Rhône. Les 440 places gérées par Forum réfugiés-Cosi étaient auparavant réparties en quatre sites comptant chacun 110 places. Désormais, elles sont réunies en un CADA, le CADA du Rhône, et réparties sur trois sites. Ainsi, le site de Bron a désormais une capacité de 150 places, celui de Vaulx-en-Velin de 140 et celui de Villeurbanne de 150, dont

CADA du Rhône 69

40 dans une extension. La tension sur le dispositif ne s'est en revanche pas démentie comme en témoignent les taux de rotation et d'occupation. Quatre postes de terrain ont dû être supprimés et certaines aides aux hébergés revues à la baisse. Les équipes se sont donc adaptées afin que l'accompagnement ne soit pas trop affecté, en préservant les activités principales.

Hébergement

— **883** personnes hébergées

Capacité d'accueil : 440 personnes

Type d'hébergement : collectif sur quatre sites

Profil des personnes accueillies : 374 ménages dont 154 personnes isolées ; 60% d'adultes et 40% d'enfants.

Pays d'origine : RDC 16% ; Arménie 15% ; Azerbaïdjan 11% ; Kosovo 10%

Nombre de personnes entrées : 427 **et sorties** : 439

Durée moyenne du séjour : 316 jours

Nombre total de nuitées : 150 419

Taux d'occupation : 97% **et de rotation** : 80%

...

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

- 238 enfants scolarisés et 66 bénéficiant de soutien scolaire
- 623 actions d'animation et 98 actions en faveur de personnes vulnérables
- 172 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

L'augmentation du nombre d'enfants allophones entraîne quelques difficultés du fait de la saturation des dispositifs spécifiques et bien que l'attention portée à ce public par l'Éducation nationale ne se démente pas. Le CADA a par ailleurs une nouvelle fois mis l'accent sur les publics vulnérables en développant des actions adaptées aux différents profils : familles monoparentales, personnes âgées, malades, personnes isolées, etc.

● Suivi sanitaire et psychologique pour

- 103 personnes présentant des troubles psychologiques
- 135 personnes présentant une pathologie lourde

Un certain nombre d'hébergés restent en détresse du fait parfois d'un refus de soin de leur part mais aussi en raison du déficit chronique d'offre de soin qui génère des délais d'attente trop longs. Le nombre de personnes affectées par des pathologies lourdes et complexes a quasiment doublé en l'espace d'une année. Ce type d'accompagnement demande aux équipes de terrain souplesse et réactivité.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 424 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 405 en phase OFPRA
- 3 personnes sous convocation en vue de leur admission au séjour

● Décisions à l'issue de la procédure

189 décisions (soit 379 personnes concernées)

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 22 % ; CNDA 32%. 15 protections subsidiaires et 129 rejets

Parmi les principales nationalités accueillies on notera la prévalence des ressortissants de RDC. La région du Caucase reste également toujours génératrice d'un flux important et notamment l'Arménie (en dépit de son inscription sur la liste des pays d'origine sûrs en décembre 2011). La fin de l'année a été marquée par une augmentation des arrivées de ressortissants d'Albanie, du Kosovo et de Géorgie. D'une manière générale, les nationalités les plus représentées dans le CADA ne sont pas celles qui génèrent le plus de statuts de réfugiés au niveau national. Cependant, le taux de statuts obtenus par les demandeurs accompagnés au CADA du Rhône a connu une nouvelle hausse et s'élève désormais à 42%.

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 140 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 151 jours. L'augmentation du nombre de statutaires n'a pas entraîné un engorgement des dispositifs dédiés à ce public. La durée moyenne de présence en CADA après l'obtention du statut a même diminué grâce à l'efficacité du programme Accelair.
- 212 personnes déboutées de leur demande (dont 24 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile. Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive de rejet : 30 jours.

CADA de Montmarault - Allier 03

ACTIVITÉS

Hébergement

- **103** personnes hébergées

Capacité d'accueil : 60 personnes

Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)

Profil des personnes accueillies : 30 ménages dont 6 personnes isolées ; 55% d'adultes et 45% d'enfants

Pays d'origine : Kosovo 28% ; Russie 14% ; Arménie 13% ; RDC 13%

Nombre de personnes entrées : 41 **et sorties :** 46

Durée moyenne du séjour : 234 jours

DATE D'OUVERTURE 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION

commission régionale d'admission pilotée par la DDCCS 63, se réunissant ad hoc

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

Nombre total de nuitées : 21 516

Taux d'occupation : 98% **et de rotation :** 73%

Le site principal hébergeant le CADA est vétuste. Sept dégâts des eaux ont été constatés sur les 12 appartements loués. Le bailleur social a été alerté et son intervention a été sollicitée à plusieurs reprises mais aucune avancée n'a eu lieu. L'absence d'action contraint à rechercher des solutions alternatives pour 2013-2014.

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

- 39 enfants scolarisés et 27 ayant bénéficié de soutien scolaire au CADA
- 295 actions d'animation et 2 actions en faveur de personnes vulnérables
- 4 ménages présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

Sans l'implication des bénévoles, le projet d'animation n'aurait pas pu être mené. Malgré une baisse du nombre de bénévoles, de nombreuses actions ont été pérennisées.

● Suivi sanitaire et psychologique pour

- 14 personnes présentant des troubles psychologiques.
- 3 personnes présentant une pathologie lourde.

L'accompagnement santé s'est avéré plus difficile en 2012 en raison de la diminution des prises en charge de droit commun en termes de santé psychique et du départ à la retraite d'un médecin généraliste non remplacé à Montmarault. Ce contexte a motivé la création d'un comité de pilotage sur la santé physique et psychique des demandeurs d'asile dans l'Allier et le Puy-de-Dôme. Le travail avec le service d'accueil et de santé publique de proximité (SASPP) de l'Allier permet la prise en charge psychologique des personnes pour qui aucune réponse n'a été trouvée.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 41 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 38 en phase OFPRA

● Décisions à l'issue de la procédure

- 18 décisions (soit 33 personnes concernées)

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 5 % ; CNDA 23 %. 13 rejets définitifs

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 22 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 97 jours
- 19 personnes déboutées de leur demande. Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 27 jours
- 4 personnes se sont désistées de leur demande
- 4 personnes ont bénéficié du dispositif d'aide au retour simple
- 1 personne sortie en cours de procédure

CADA de Saint-Eloy-les-Mines Puy de Dôme 63

ACTIVITÉS

Hébergement

- 147 personnes hébergées

Capacité d'accueil : 80 personnes

Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur 2 résidences avec accueil en cohabitation ou familial)

Profil des personnes accueillies : 49 ménages dont 20 personnes isolées ; 50% d'adultes et 50% d'enfants

Pays d'origine : Kosovo 30% ; Russie 20% ; RDC 14%

Nombre de personnes entrées : 66 **et sorties :** 67

Durée moyenne du séjour : 235 jours

Nombre total de nuitées : 28 963

Taux d'occupation : 99% **et de rotation :** 83%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

- 60 enfants scolarisés et 14 ayant bénéficié de soutien scolaire au CADA
- 178 actions d'animation et 16 actions en faveur de personnes vulnérables

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

commission régionale d'admission pilotée par la DDCCS 63, se réunissant ad hoc

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile titulaires d'un titre de séjour

- 19 ménages (représentant 79 personnes) présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

Les effectifs au collège sont très élevés ce qui met en péril la scolarisation de nouveaux arrivants sur certains niveaux scolaires. L'orientation par l'Inspection académique de lycéens vers des établissements de Clermont-Ferrand implique qu'ils soient accueillis en internat en semaine.

Le nombre de situations familiales préoccupantes a nettement augmenté en 2012. Pour y répondre, le travail avec la circonscription d'action médico-sociale se structure petit à petit.

Un travail de coordination avec les associations locales a permis de compenser une baisse du nombre de bénévoles. La commission animation, constituée de demandeurs d'asile et pilotée par un animateur, a organisé des événements conviviaux dans le cadre de la lutte contre l'isolement et de l'amélioration de la gestion de l'attente.

...

● Suivi sanitaire et psychologique pour :

- 22 personnes présentant des troubles psychologiques
- 8 personnes présentant une pathologie lourde

La prise en charge psychique la plus proche reste réservée aux francophones (Youx 63). Le service d'accueil et de santé publique de proximité (SASPP) de Montluçon, bien qu'ayant de faibles capacités, effectue depuis septembre des suivis psychologiques.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 66 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 65 en phase OFPRA

● Décisions à l'issue de la procédure

27 décisions (soit 59 personnes concernées)

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 0 % ; CNDA 33 %.

33% de protections subsidiaires et 67% de rejets définitifs

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 34 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 105 jours.

La prise en charge en hébergement pour les réfugiés s'avère aléatoire. Sur 3 demandes, 2 ont trouvé une réponse rapide (entre 2 et 4 mois) et 1 n'a débouché qu'après 6 mois de recherche soutenue. L'absence de dispositif spécifique pour les réfugiés (type CPH) rend difficile la recherche de logement sur la région clermontoise.

- 26 personnes déboutées de leur demande. Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive de rejet : 27 jours
- 7 personnes sorties en cours de procédure

DISPOSITIFS D'URGENCE

Sur le territoire national et en particulier dans les départements de fortes arrivées, le nombre de places en centres d'hébergement spécialisés pour demandeurs d'asile (CADA et centre de transit) est insuffisant pour assurer la mise à l'abri de tous les demandeurs d'asile qui en ont besoin. Pour répondre à la demande d'hébergement non satisfaite par ces dispositifs spécialisés, Forum réfugiés-Cosi gère plusieurs dispositifs d'hébergement d'urgence : le dispositif Sas à Lyon 8^e et cinq centres d'hébergement d'urgence en régions Rhône-Alpes et Auvergne.



© Forum réfugiés-Cosi 2013

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

demandeurs d'asile en cours de procédure, isolés ou en couple

Dispositif de la Tourette à Éveux 69

MISSION

Le centre d'accueil de la Tourette est destiné à l'hébergement des demandeurs d'asile isolés ou en couple. Sa création est une expérience novatrice dans le département où aucune structure d'hébergement n'était réservée à ce public (excluant les mineurs). Le besoin est important dans le Rhône où la majorité des demandeurs d'asile isolés, considérés comme non prioritaires, se trouvent sans proposition d'hébergement. Il dispose d'une capacité de 37 places.

ACTIVITÉS

17 nationalités étaient représentées en 2012, les personnes en provenance de la RDC étant de loin les plus nombreuses. Le fait que les demandeurs d'asile soient isolés ou en couple explique en partie la diversité des nationalités représentées.

Hébergement

— 78 personnes hébergées

Capacité d'accueil : 37 personnes

Type d'hébergement : collectif

Profil des personnes accueillies : 67 ménages dont 56 personnes isolées et 20 personnes en couple

Pays d'origine : RDC 23% ; Kosovo 11% ; Kenya 7%

Nombre de personnes entrées : 46 **et sorties :** 41

Durée moyenne du séjour : 266 jours

Nombre total de nuitées : 12 918

Taux d'occupation : 97% **et de rotation :** 116%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

— 18 actions d'animation pour une dizaine de participants en moyenne à chaque fois

Le soutien des bénévoles est primordial, ainsi 10 bénévoles proposent des activités régulières : cours de français, ateliers artistiques, informatique, sorties, ainsi que des transports pour les courses chaque semaine.

La communauté de commune, la Maison familiale rurale et la Mairie de l'Arbresle proposent également ponctuellement des animations. Le Secours catholique organise un « repas partagé » tous les mois.

● Suivi sanitaire et psychologique pour

- 12 personnes présentant des troubles psychologiques
- 6 personnes présentant une pathologie lourde

Accompagnement juridique et administratif

● État de la procédure à l'entrée

- 46 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 21 en phase OFPRA

● Décisions à l'issue de la procédure

33 décisions (soit 33 personnes concernées)

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 3% ; CNDA 21% (total 30%) ; 23 rejets

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 9 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 66 jours
- 23 personnes déboutées de leur demande (dont 5 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile). Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 31 jours
- 9 personnes sorties en cours de procédure

Le dispositif Sas, Lyon 69

MISSION

Le Sas a pour vocation d'accueillir et d'accompagner des ménages de demandeurs d'asile placés sous procédures particulières et ceux dont l'avancement de la procédure d'asile rend peu probable voire impossible une entrée dans le DNA. L'objectif de ce dispositif est de limiter le recours au dispositif Hôtel-asile. Les personnes accueillies perçoivent l'allocation temporaire d'attente (ATA), à l'exception des personnes en retour volontaire ou sous règlement Dublin II à qui le Sas verse une allocation mensuelle de subsistance (AMS). (Voir glossaire).

ACTIVITÉS

L'année a été marquée par le déménagement du Sas qui s'est installé dans le 8^e arrondissement de Lyon. Un travail a été mené pour établir de bonnes relations et des partenariats avec les différents acteurs du territoire. La capacité d'accueil a augmenté de 80 à 110 places. Afin d'accompagner ce changement, un coordinateur a été recruté. Cette augmentation de capacité s'est accompagnée d'un réajustement des critères d'entrée en favorisant l'admission des personnes sous procédure Dublin II, 40 places leur étant dédiées en permanence. Leur nombre a été multiplié par 4 entre 2011 et 2012.

DATE D'OUVERTURE 2010

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

ménages de demandeurs d'asile sous procédures particulières (Dublin II, procédure prioritaire, retour volontaire) ou dont l'entrée dans le DNA est peu probable

Hébergement

— 268 personnes hébergées

Capacité d'accueil : 80 personnes puis 110 à compter du 1^{er} mai 2012

Type d'hébergement : collectif

Profil des personnes accueillies : 30 personnes isolées ; 62% d'adultes et 38% d'enfants

Pays d'origine : Kosovo 18% ; Albanie 18% ; Géorgie 9%

Nombre de personnes entrées : 192 **et sorties :** 156

Nombre total de nuitées : 35 761

Durée moyenne du séjour : 188 jours

Taux d'occupation : 97% **et de rotation :** 158%

Le taux de rotation encore plus élevé qu'en 2011 (116%) s'explique en grande partie par la durée moyenne de séjour des personnes placées en procédure Dublin II qui ont vu leur prise en charge au Sas prendre fin en 2012. La durée moyenne de prise en charge de ces personnes (121 jours) est plus courte de 67 jours que la durée moyenne de séjour au Sas.

...

Suivi social et sanitaire

Une large partie de l'activité est consacrée à l'accompagnement des hébergés dans l'accès aux droits sociaux attachés à leurs diverses situations administratives (CMU, AME, ATA, etc.). L'activité, en lien avec les partenaires œuvrant dans ces secteurs, s'est également concentrée sur le suivi des bénéficiaires souffrant de pathologies lourdes et de traumatismes psychologiques.

La diversité des situations a requis de la part de l'équipe une réactivité et une capacité d'adaptation importante.

● Actions sociales

- 60 enfants scolarisés et 4 bénéficiant de soutien scolaire
- 11 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique pour :

- 33 personnes présentant des troubles psychologiques
- 13 personnes présentant une pathologie lourde

Accompagnement juridique et administratif

Les personnes hébergées, inscrites dans des procédures très diversifiées, ont bénéficié d'un accompagnement juridique et administratif à chaque phase de leur procédure. Pour les 83 personnes en procédure Dublin II, l'équipe a fourni un travail d'explication de la législation européenne et d'aide à la formulation de recours. Les personnes admises au séjour après avoir été placées en procédure

Dublin ont également bénéficié d'un accompagnement dans la constitution de leur dossier de demande d'asile.

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 103 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 23 en phase OFPRA
- 1 demandeur d'asile en procédure prioritaire
- 5 personnes inscrites dans une procédure de retour avec l'OFII (retour humanitaire ou volontaire)
- 83 personnes sous convocation Dublin

● Décisions à l'issue de la procédure

59 décisions définitives

Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 0% ; CNDA 31%. 18 statuts CNDA (dont 5 protections subsidiaires) ; 41 rejets

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 17 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 141 jours
- 82 personnes déboutées de leur demande (dont 25 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile. Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 29 jours
- 60 personnes sorties en cours de procédure (dont 37 réadmis dans le cadre du règlement Dublin II en Espagne, Hongrie, Pologne ou Suède)

Le centre d'hébergement d'urgence d'Albigny-sur-Saône 69

MISSION

Ouvert dans deux pavillons du Centre hospitalier gériatrique des Monts d'Or, ce centre d'une capacité de 100 places s'insère dans le dispositif départemental d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile. Ce centre est réservé aux ménages ayant une admission au séjour et des droits ouverts à l'ATA et à la CMU. L'encadrement est assuré par une équipe qui met en œuvre un accompagnement social, administratif et juridique.

ACTIVITÉS

2012 a vu la consolidation du centre d'hébergement d'urgence d'Albigny-sur-Saône. Une part importante du travail a été consacrée à l'amélioration des conditions d'accueil. Des bénévoles sont venus renforcer le travail de l'équipe en place

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par l'Instance d'admission concertée (IAC)

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile

et ont développé des activités de cours de français et de soutien scolaire. Des actions de sensibilisation et d'animation ont été mises en place sur le site (tri sélectif, santé). Les enfants ont pu bénéficier des structures d'accueil de quelques communes environnantes pendant les vacances scolaires. L'intégration du centre dans son territoire élargi a été renforcée. Des liens ont été établis avec les institutions et les associations de référence en matière sociale, d'enfance et de sécurité. Ces liens ont permis d'améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux hébergés mais également de faire mieux connaître et apprécier les missions et le travail de l'association.

Hébergement

- 177 personnes hébergées.

Capacité d'accueil : 100 personnes

Type d'hébergement : collectif
Profil des personnes accueillies : 56 ménages (couples et familles) ; 57% d'adultes et 43% d'enfants
Pays d'origine : Albanie 18% ; Kosovo 16% ; Azerbaïdjan 15%
Nombre de personnes entrées : 77 **et sorties :** 83
Nombre total de nuitées : 32 301
Durée moyenne du séjour : 292 jours
Taux d'occupation : 97% **et de rotation :** 83%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

- 44 enfants ont été scolarisés
 - 2 enfants ont bénéficié de soutien scolaire.
- Les enfants ont bénéficié d'une aide au devoir hebdomadaire. L'éloignement des enfants de leurs lieux de scolarisation est une difficulté. Des actions sont en cours pour permettre l'accès aux écoles de la commune. On notera toutefois, pour la petite enfance, que des situations particulières ont pu être prises en compte par la crèche d'Albigny-sur-Saône.
- 18 actions d'animation organisées pour 221 participants
 - 19 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier.

● Suivi sanitaire et psychologique pour

- 10 personnes présentant des troubles psychologiques
 - 21 personnes présentant une pathologie lourde
- Certaines personnes en demande de suivi psychologique n'ont pas pu bénéficier d'orientation, n'étant pas francophones. On soulignera la grande disponibilité du cabinet d'infirmières établi sur la commune.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 77 demandeurs d'asile avec un titre de séjour dont 43 en phase OFPRA

● Décisions à l'issue de la procédure

- 47 décisions (soit 82 personnes concernées)
Taux de reconnaissance du statut : OFPRA 9% ; CNDA 15% ; (total 22%)
- 7 statuts de réfugié concernant 10 personnes et 4 protections subsidiaires concernant 9 personnes (4 autres protections subsidiaires accordées par l'OFPRA font l'objet d'un recours auprès de la CNDA)
 - 36 rejets concernant 63 personnes

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 2 personnes ont obtenu la protection subsidiaire. Délai moyen de sortie après notification de la décision : 19 jours
- 65 personnes déboutées de leur demande (dont 7 personnes titulaires d'un titre de séjour autre que l'asile). Délai moyen de sortie après notification de la décision définitive : 31 jours
- 16 personnes sorties en cours de procédure

Les centres d'hébergement d'urgence de Montmarault 03 et de Saint-Éloy-les-Mines 63

● Montmarault

ACTIVITÉS

Adossé au CADA de Montmarault, le centre a ouvert, dans un premier temps, pour la période hivernale. Des difficultés ont été rencontrées pour l'ouverture effective des places d'hébergement et pour la perception de l'ATA. Pour répondre à cette dernière difficulté, le lien tissé avec Pôle emploi est à développer en 2013. La majorité des demandeurs d'asile ne bénéficiaient pas à leur entrée des droits sociaux auxquels ils peuvent prétendre. Les suivis sanitaires n'ayant parfois pas été amorcés, ils ont été immédiatement mis en place par l'équipe, démontrant ainsi l'intérêt de l'ouverture du centre.

DATE D'OUVERTURE novembre 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION

les personnes accueillies sont orientées par la délégation de l'OFII en Auvergne

BÉNÉFICIAIRES

familles en cours de procédure de demande d'asile

Hébergement

- 19 personnes hébergées
- Capacité d'accueil :** 20 personnes
Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)
Profil des personnes accueillies : 8 ménages dont 3 personnes isolées ; 68% d'adultes et 32% d'enfants
Pays d'origine : Russie 84% ; Guinée (Conakry) 11%
Nombre de personnes entrées : 19 (pas de sorties en 2012)
Nombre total de nuitées : 836
Taux d'occupation : 95% **et de rotation :** 0%

...

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

- 6 enfants scolarisés
- 11 actions d'animation

● Suivi sanitaire et psychologique pour

- 1 personne présentant des troubles psychologiques
- 3 personnes présentant une pathologie lourde

La situation rurale du centre rend parfois difficile l'accès aux lieux de soin. Les besoins sanitaires importants sont transmis à la direction départementale de la cohésion sociale du Puy-de-Dôme qui gère les orientations en CADA en Auvergne, permettant la recherche de solutions adaptées.

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 19 demandeurs d'asile avec un titre de séjour et en phase OFPRA

● Aucune décision définitive en 2012

● Situation administrative à la sortie

et modalités de sortie : aucune sortie en 2012

● Saint-Éloy-les-Mines

ACTIVITÉS

Adossé au CADA de Saint-Éloy-les-Mines, le centre a ouvert, dans un premier temps, pour la période hivernale.

Hébergement

- **33** personnes hébergées

Capacité d'accueil : 20 personnes

Type d'hébergement : Semi-diffus (appartements sur une même résidence avec accueil en cohabitation ou familial)

Profil des personnes accueillies : 12 ménages dont 3 personnes isolées ; 55% d'adultes et 45% d'enfants

Pays d'origine : Albanie 15% ; Kosovo 15%

Nombre de personnes entrées : 33 **et sorties :** 13

Nombre total de nuitées : 827

Durée moyenne du séjour : 25 jours

Taux d'occupation : 96% **et de rotation :** 65%

Suivi social et sanitaire

● Actions sociales

- 6 enfants scolarisés
- 1 action d'animation



- 3 ménages présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

● Suivi sanitaire et psychologique pour

- 2 personnes présentant des troubles psychologiques

Accompagnement juridique et administratif

● Situation administrative/état de la procédure à l'entrée

- 33 demandeurs d'asile avec un titre de séjour et en phase OFPRA

● Aucune décision définitive en 2012

● Situation administrative à la sortie et modalités de sortie

- 13 personnes sorties en cours de procédure vers un hébergement en CADA

ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS ISOLÉS ET HÉBERGEMENT DES JEUNES MAJEURS

MISSION

Chaque année une centaine de mineurs étrangers arrivent seuls dans le département du Rhône. Forum réfugiés-Cosi assure depuis 2005, en complément des actions du conseil général, une mission d'information, d'accompagnement juridique et de suivi des mineurs demandeurs d'asile. Le projet comprend également un volet d'information et de conseil en matière de demande d'asile auprès des agents du conseil général. De plus, Forum réfugiés-Cosi a constaté que des jeunes majeurs en procédure d'asile voyaient leur prise en charge par le conseil général du Rhône s'achever sans que leur situation administrative et sociale soit pleinement stabilisée. 10 places d'hébergement permettent d'accueillir ces jeunes (18-19 ans). Ils sont ainsi mis à l'abri et reçoivent un accompagnement social et administratif adapté à leur situation et leur vulnérabilité. La prise en charge s'achève à l'issue de la procédure d'asile. C'est le seul dispositif qui existe pour ce public dans le département.

ACTIVITÉS

Avec la hausse du flux d'arrivée des mineurs isolés étrangers, les questions de la détermination de l'âge et de l'isolement des jeunes se sont reposées de façon vivace au sein du département du Rhône. Pour définir leur âge, de plus en plus de jeunes sont soumis à une mesure d'expertise sur instruction du procureur de la République. Cette hausse du flux d'arrivée a eu un impact direct sur l'activité. Le nombre de rendez-vous accordés a considérablement augmenté, alors que les mêmes moyens étaient déployés. Les caractéristiques de notre activité ont aussi évolué. Les rendez-vous « diagnostic » et les signalements à rédiger auprès des services concernés ont été prédominants en 2012. De nombreux ressortissants maliens et tchadiens, jusqu'ici minoritaires sur le département du Rhône, ont été accueillis. Le nombre de jeunes Afghans a également augmenté.

Mineurs isolés étrangers

● Profils

- **363** nouveaux mineurs accompagnés. Augmentation de 205% par rapport à 2011. 15% sont des jeunes filles.

Âge moyen : 15,7 ans

Pays d'origine : RDC 19% ; Albanie 17% ; Cameroun 13%

- **147** jeunes arrivés en 2010 et en 2011 et toujours suivis



© Forum réfugiés-Cosi 2007

DATE D'OUVERTURE 2005
pour les mineurs et 2012 pour les jeunes majeurs

MODALITÉS D'ORIENTATION
les personnes sont orientées par le conseil général du Rhône

BÉNÉFICIAIRES
mineurs isolés étrangers et jeunes majeurs dont la demande d'asile est en cours d'étude par l'OFPPRA ou la CNDA

● Information et accompagnement administratifs et juridiques

- 264 diagnostics de la situation administrative des jeunes établis. 81 mineurs reçus en entretien ont été orientés vers la demande d'asile.
- 320 rapports de signalements transmis aux autorités en charge de la protection de l'enfance
- 94 entretiens de récit de demande d'asile, 24 demandes d'asile déposées à l'OFPPRA, 70 dossiers en attente de mesure de tutelle
- 39 dossiers de recours contre le rejet d'une demande d'asile déposés auprès de la CNDA

Jeunes majeurs demandeurs d'asile

● Profils

- **11** jeunes majeurs hébergés (11 entrées, 1 sortie)
Origines géographiques : RDC 36% ; Angola 30% ; Guinée Conakry 18%

● Situation administrative à l'entrée

- 6 personnes en demande d'asile en phase OFPPRA
- 5 personnes en demande d'asile en phase CNDA

● Accompagnement juridique et social

- 11 jeunes scolarisés ou en formation professionnelle
- 16 réunions collectives

Information et conseil auprès des agents du conseil général du Rhône

- 394 réponses à des sollicitations des agents du conseil général
- 5 actions de formation ou d'information

Intégration et santé

OFFRE PLURIDISCIPLINAIRE DE SOINS

Une partie importante des personnes relevant de l'asile a subi de lourds psycho-traumatismes dans le pays d'origine, dans le pays de premier refuge ou sur les routes de l'exil. Elles souffrent de divers symptômes post-traumatiques : cauchemars, syndrome de répétition, hallucinations, insomnies, douleurs somatiques, etc. Les difficultés de la procédure administrative et les efforts d'adaptation requis par le processus d'intégration peuvent entrer en résonance avec les vécus antérieurs et provoquer des reviviscences.

Jeune syrienne réfugiée dans le camp de Reyhanli, dans la province de Hatay en Turquie.

Pour accueillir les demandeurs d'asile puis accompagner les réfugiés vers l'insertion, Forum réfugiés-Cosi insiste sur la nécessité de reconnaître cette souffrance psychique, de la prendre en charge et de la soulager. Dès la fin des années 1990, une mission de soutien psychologique a été développée auprès des demandeurs d'asile résidant au sein des centres d'hébergement. Cette mission a vu le jour en raison des difficultés d'accès aux soins dans le droit commun.

Centre de santé Essor, Villeurbanne 69

MISSION

Le centre de santé Essor, ouvert en 2007, vient en aide aux publics relevant de l'asile qui manifestent des symptômes de souffrance psychique liée à l'exil ainsi qu'aux victimes de violence ou de torture. Le centre est agréé par l'Agence régionale de santé depuis 2008.

DATE D'OUVERTURE 2007

MODALITÉS D'ORIENTATION

57 % des patients accueillis viennent du DNA (dont 73 % d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; pour les patients hors DNA 14% sont orientés par des professionnels de santé, 7% sont orientés par des services sociaux et 22% viennent d'eux-mêmes

BÉNÉFICIAIRES

personnes en souffrance psychique liée à l'exil et/ou victimes de persécution ou de torture

L'offre pluridisciplinaire de soin vient en complément de celle du service public : médecin, psychologues, kinésithérapeute et art-thérapeute proposent une prise en charge globale et multidimensionnelle des patients. Le centre Essor travaille en partenariat avec d'autres acteurs de la santé publique et du suivi social pour l'organisation des relais et la continuité des soins.

Forum réfugiés-Cosi promeut la place essentielle de l'interprétariat dans ce type de proposition thérapeutique. Au centre Essor, le patient peut s'exprimer dans sa langue ce qui permet d'adapter au mieux les thérapies.

Auprès des partenaires, des actions de sensibilisation, de formation et d'échange favorisent le partage des connaissances et des compétences entre les professionnels et améliorent la prise en charge des patients. Un groupe de travail, rassemblant des psychologues d'autres structures de soin et d'hébergement accueillant des demandeurs d'asile se réunit régulièrement.



Centre de santé Essor

ACTIVITÉS

Consultations

● File active

- 2 967 consultations pour 559 patients (dont 100 consultations familiales et 151 consultations pour enfants)

Types de consultations :

- 1 033 consultations médicales ; 1 649 consultations psychologiques ; 169 consultations kinési-thérapeutiques ; 116 consultations art-thérapeutiques.

Interprétariat :

- 66% des patients ont été reçus avec un interprète

Répartition des patients par classes d'âge :

- 17% de moins de 25 ans ; 53% de 26 à 40 ans ; 27% de 41 à 60 ans ; 3% de plus de 60 ans.

Répartition des patients par sexe :

- 50% de femmes et 50% d'hommes

● Nouveaux patients (35 % de la patientèle)

Motifs des consultations :

- 30% pour troubles psychologiques ; 16% pour symptômes liés à la persécution ; 11% pour symptômes liés à la torture.

Principaux pays d'origine :

- Arménie, Kosovo et RDC

Situation administrative :

- 69% de demandeurs d'asile ; 14% de mineurs ; 11% de personnes dans des situations de vulnérabilité plus spécifiques ; 4% de réfugiés statutaires.

Actions partenariales

● À l'échelle locale :

Des contacts réguliers ont été entretenus avec les partenaires locaux. Une coordination est animée avec le réseau Samdarra, dans la perspective d'articuler les propositions de soin associatives avec celles du droit commun, notamment la psychiatrie publique. Des actions de sensibilisation ont été mises en place auprès des professionnels de la santé ou du social ainsi que des interventions au cours de groupes de travail.

● À l'échelle nationale

Le centre de santé a rejoint en 2012 le Réséda, Réseau francophone de soins et d'accompagnement pour les exilés victimes de torture et de violence politique, créé en juin 2008 et composé de huit autres associations (Belgique, France, Suisse et Algérie). Il a participé à la démarche du livre blanc « Soigner les victimes de torture exilées en France », premier état des lieux national sur cette question, piloté par le Centre Primo Levi et téléchargeable sur son site www.primolevi.org.

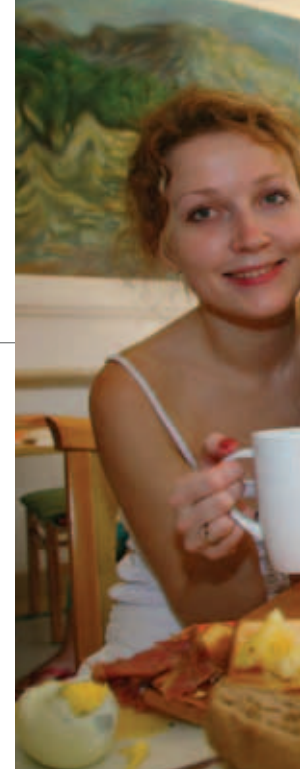
● À l'échelle internationale

Une semaine de travail a été organisée avec une partenaire congolaise, Bernadette Ntumba, coordinatrice de l'ONG AMCAV et point focal de la commission territoriale de lutte contre les violences sexuelles au Sud-Kivu dans le territoire d'Uvira (RDC). À l'occasion de la journée internationale du soutien aux personnes victimes de torture, une rencontre de sensibilisation intitulée « Regards croisés sur le soin en contexte de post-conflit ou d'exil » a été organisée à Villeurbanne. Elle a rassemblé plus de 100 participants.

DISPOSITIF D'INTÉGRATION DES RÉFUGIÉS

● Programme Accelair

Le programme Accelair offre aux réfugiés statutaires des services qui leur facilitent l'accès au logement, à la formation et à l'emploi, dans le cadre d'un accompagnement adapté à leur situation.



DATE DE LANCEMENT 2002

MODALITÉS D'ORIENTATION

l'équipe du CADA ou de la plate-forme d'accueil qui suivait le demandeur d'asile oriente le réfugié nouvellement reconnu vers l'équipe d'Accelair ; certains réfugiés sont orientés par l'OFII et par la préfecture

BÉNÉFICIAIRES

toute personne ayant obtenu le statut de réfugié depuis moins de 2 ans et résidant dans le département du Rhône ou dans un des 3 CPH de la région Rhône-Alpes

MISSION

Le programme Accelair est composé d'une équipe de coordination et de deux équipes de référents. La coordination, basée au siège de Forum réfugiés-Cosi, supervise l'ensemble des activités et des partenariats qui servent à renforcer la captation des offres de logements et des mesures pour l'emploi ou la formation. Le programme est mis en œuvre dans deux territoires : le territoire 1 regroupe les communes limitrophes de Lyon à l'est et le territoire 2 inclut Lyon et les communes limitrophes au nord et à l'ouest. Les activités sont réalisées dans le territoire 1 par l'équipe de référents de Forum réfugiés-Cosi et dans le territoire 2 par celle de l'association Entraide Pierre Valdo. En 2012, Forum réfugiés-Cosi a décidé de créer un service insertion au sein du programme d'intégration Accelair, qui accompagne les réfugiés hébergés (au CPH et au CADA-IR), ainsi que tous les réfugiés statutaires qui dépendent du territoire 1 d'Accelair. Le service est divisé en quatre pôles : accompagnement social lié à l'hébergement, accompagnement social lié au logement, accompagnement socioprofessionnel et pôle administratif et budgétaire. Avec l'aide des équipes du programme Accelair, et grâce à l'engagement des services publics, tous les réfugiés sont logés dans l'année. L'apprentissage du français et la formation permettent aux deux-tiers des réfugiés suivis de se stabiliser dans l'emploi à partir de la deuxième année.

ACTIVITÉS

Bénéficiaires

Profils :

- 688 ménages, dont 340 personnes isolées
- 51% d'hommes et 49% de femmes
- 12% de 18-24 ans ; 68% de 25-45 ans ; 19% de 46 ans et +

Pays d'origine :

- Dans l'ordre, les 3 pays d'origine les plus représentés sont la RDC, le Kosovo puis l'Irak. Europe 36% (principalement le Kosovo, l'Azerbaïdjan et la Russie) ; Afrique 40% (principalement la RDC, le Soudan et l'Angola) ; Asie/Moyen-Orient 21% (principalement l'Irak, la Syrie, l'Afghanistan et la Palestine).
- 79% de non francophones

Niveau d'études : 24% niveau avant 3^e dont 7% d'illettrisme ; 49% niveau inférieur au baccalauréat ; 17% niveau au moins équivalent à bac+2

Effectif des sortants : 291 adultes, dont 94 personnes isolées. Les bénéficiaires sont accompagnés jusqu'à leur stabilisation dans l'emploi et le logement.

Hébergement

Les personnes reconnues réfugiées ne peuvent pas toutes intégrer directement un logement. Dans le département du Rhône, le pôle « accompagnement social lié à l'hébergement » du service insertion (territoire 1) gère un centre provisoire d'hébergement (CPH) à Lyon et un dispositif CADA-IR (CADA intégration des réfugiés).

Capacité d'accueil : 97 places

- 241 réfugiés ont été hébergés pour 34 298 nuitées
- Taux de rotation : 150% (sur les trois dernières années)

Ce taux très élevé participe efficacement à la fluidification du Dispositif national d'accueil (DNA). En effet, l'accueil de réfugiés dans ces centres libère des places pour les demandeurs d'asile dans les CADA.



Accès au logement

Localités : 49% des logements à Lyon/Villeurbanne et 40% en région lyonnaise. 27 villes sont engagées pour le logement des réfugiés.

Nombre d'accès au logement : 164 baux signés (en bail direct) concernant 250 adultes et 167 enfants

Vitesse moyenne d'accès : 9 mois (contre 45 à 50 mois pour le parc HLM lyonnais)

On note que la part des personnes isolées ou célibataires est toujours aussi importante, puisqu'elles représentent près de 60% des ménages en attente d'un logement.

L'année des 10 ans d'Accelair marque le cap des 5 000 personnes logées, grâce à la bonne coopération entre le programme et les bailleurs sociaux. Cette coopération efficace

a été soulignée par la préfecture lors de la 2^e Semaine de l'intégration, organisée en octobre.

Formation et emploi

Bénéficiaires : 747 personnes suivies dont 56% d'hommes et 44% de femmes

● **Français langue étrangère :** 228 formations FLE (dont 159 CAI) ont concerné 198 personnes

Le programme Accelair accompagne de plus en plus de réfugiés non-francophones. La durée des accompagnements s'allonge, notamment à cause d'un besoin accru de formation linguistique.

● **Accès à la formation :** 382 mesures dont 44 en formation professionnelle ou qualifiante ont concerné 302 personnes (mesures CAI incluses)

L'accès à la première formation est de plus en plus rapide : le délai est passé de 9 mois en 2008 et 5,5 mois en 2012. Les femmes accèdent plus rapidement que les hommes à la formation.

● **Accès à l'emploi :**

Emploi aidé

- 80 contrats de travail dont 2 contrats d'apprentissage ou de professionnalisation
- 61 personnes ont accédé à au moins un emploi aidé

Emploi ordinaire

- 196 contrats de travail dont 49 CDI ; 1 création d'activité
- 39 personnes ont accédé à au moins un emploi ordinaire

Le nombre de CDI reste stable malgré la crise persistante depuis 2008.

Vitesse moyenne d'accès à un 1^{er} emploi : 9 mois

- 40% des contrats ont bénéficié à des femmes

● Hébergement des réfugiés statutaires

Le centre provisoire d'hébergement à Lyon 69

MISSION

Le centre provisoire d'hébergement (CPH) dépend de la réglementation des centres d'hébergement et de réadaptation sociale (CHRS) avec une spécialisation envers les réfugiés apportée par son appartenance au DNA. Le CPH accueille les personnes reconnues réfugiées dépourvues de ressources et de logement. Son rôle est de faciliter leur insertion. Une équipe de travailleurs sociaux accompagne les

DATE D'OUVERTURE

créé en 1982 pour les demandeurs d'asile et les réfugiés. Depuis 1991, date d'ouverture des CADA, le CPH n'accueille que les réfugiés statutaires. Site de Lyon 8^e ouvert en 2004.

MODALITÉS D'ORIENTATION

85% des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 61% d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 15% étaient hors DNA.

BÉNÉFICIAIRES

réfugiés statutaires en attente de logement.

résidents dans leurs démarches administratives et sociales, dans la recherche d'un logement, ainsi que dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

...

...

ACTIVITÉS

Hébergement

— 98 personnes hébergées

Capacité d'accueil : 40 personnes

Type d'hébergement : collectif

Profil : 31 ménages dont 4 personnes isolées ; 51% de femmes et 49% d'hommes ; 63% d'adultes et 37% d'enfants (de moins de 17 ans).

Pays d'origine : Europe 51% (principalement du Kosovo, d'Azerbaïdjan et d'Arménie) ; Asie/Moyen-Orient 27% (Irak, Syrie et Iran) ; Afrique 22% (principalement de RDC, du Burundi, d'Angola et d'Erythrée)

Nombre de personnes entrées : 59 et sorties : 62

— 14 643 nuitées

Durée moyenne du séjour : 225 jours

Taux d'occupation : 100% et de rotation : 151%

Suivi social et sanitaire

- 34 enfants scolarisés et 1 enfant bénéficiant de soutien scolaire
- 35 actions d'animation et 350 participants
- 6 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical
- 6 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier

Modalités de sortie

- 20 ménages (soit 62 personnes) logés au cours de l'année en logement en bail direct (HLM)
- 14% des résidents quittent le CPH avec un emploi

Le CADA-Intégration des réfugiés à Vaulx-en-Velin 69

MISSION

Le CADA-IR fait l'objet d'une convention avec l'État datant de fin 2004 et renouvelée tous les ans. L'objectif de cet accord est de fluidifier le DNA, en ciblant dans les CADA les réfugiés statutaires les plus aptes à se loger et à travailler de façon autonome. Les CADA de Forum réfugiés-Cosi ont été réorganisés en 2012. Dans ce cadre, le CADA-IR qui était auparavant réparti sur plusieurs CADA, a été rassemblé sur le site de Vaulx-en-Velin du CADA Rhône en avril 2012. Le CADA-IR est devenu un dispositif autonome. Ces changements ont conduit à un renforcement de l'équipe, qui est passée de deux à trois salariés.

ACTIVITÉS

Hébergement

— 143 personnes hébergées

Capacité d'accueil : 57 personnes

Type d'hébergement : collectif

Profil : 66 ménages dont 36 personnes isolées ; 59% d'hommes et 41% de femmes ; 71% d'adultes et 29% d'enfants (de moins de 17 ans)

Pays d'origine : Europe 55% (principalement du Kosovo, de Russie et d'Azerbaïdjan) ; Asie/Moyen-Orient ; 10% (Syrie et Iraq) ; Afrique 35% (principalement de RDC, du Rwanda et du Tchad)

Nombre de personnes entrées : 94 et sorties : 87

— 19 655 nuitées

Durée moyenne du séjour : 208 jours

Taux d'occupation : 94% et de rotation : 159%

DATE D'OUVERTURE 2004

MODALITÉS D'ORIENTATION

69% des réfugiés accueillis viennent du DNA (dont 67% d'un dispositif de Forum réfugiés-Cosi) ; 27% étaient hors DNA ; 4% d'autres cas (naissances et « rejoignants »)

BÉNÉFICIAIRES

réfugiés statutaires en attente de logement.

Suivi social et sanitaire

- 5 personnes présentant des difficultés sociales lourdes ont bénéficié d'un accompagnement particulier
- 40 enfants scolarisés
- 8 actions d'animation et 80 participants
- 1 personne présentant des troubles psychologiques a bénéficié d'un suivi thérapeutique
- 5 personnes présentant une pathologie lourde ont reçu un traitement et un suivi médical

Modalités de sortie

- 40 ménages (soit 87 personnes) logés au cours de l'année dont 37 en logement en bail direct (HLM)
 - 17% des résidents quittent le CPH avec un emploi
- Comme on l'observait déjà en 2011, les résidents sont de moins en moins autonomes. L'accueil de ce public toujours plus fragilisé nécessiterait un accompagnement plus soutenu que ce que le CADA-IR est en mesure de proposer (et qui est moins intense qu'en CPH).

On note un faible taux d'emploi à la sortie des dispositifs d'hébergement des réfugiés. Cela s'explique par le défaut de maîtrise du français que rencontraient 10% des résidents à leur arrivée au CPH et 26 % des résidents à leur arrivée au CADA-IR.

● Accompagnement des réfugiés réinstallés

MISSION

À titre expérimental, Forum réfugiés-Cosi développe un protocole d'accueil en logement direct pour les réfugiés issus des opérations de réinstallation menées par la France et le HCR. La « réinstallation dans un pays tiers » signifie qu'une personne reconnue comme réfugiée par le HCR est transférée depuis son premier pays d'accueil vers un autre pays qui l'accepte. A l'inverse de la plupart des demandeurs d'asile, les réfugiés réinstallés disposent d'un visa d'établissement (visa D) et leur prise en charge s'opère depuis le premier pays hôte.

ACTIVITÉS

Arrivées en 2012

Profil : 11 ménages, dont 2 personnes isolées.
64% d'adultes et 36% d'enfants

Pays d'origine : Palestine, Pakistan et Somalie

Accompagnement social renforcé

Profil des personnes suivies : 19 ménages, dont 3 personnes isolées. 58% d'adultes et 42% d'enfants

Pays d'origine : Palestine, Afghanistan et Irak.



© Forum réfugiés - Cosi 2011

DATE D'OUVERTURE 2011

MODALITÉS D'ORIENTATION

réfugiés présélectionnés par le HCR dans un 1^{er} pays d'accueil puis choisis par les services dédiés du ministère de l'Intérieur pour être accueillis en France

BÉNÉFICIAIRES

réfugiés statutaires accueillis en France dans le cadre de la réinstallation

Accès au logement

- 6 ménages sont passés par un hébergement collectif pour une durée moyenne de 3,5 mois avant d'être logés
- 9 ménages ont intégré un logement autonome au cours de l'année
- 5 ménages arrivés en 2012 ont intégré un logement équipé dès leur arrivée dans le Rhône

Formation et emploi

Bénéficiaires : 26 personnes suivies dont 58% d'hommes et 42% de femmes

● Français langue étrangère :

18 personnes ont suivi au moins une formation FLE

● Accès à la formation :

- 24 mesures de formation dont 1 en formation professionnelle (FLE métier)
- 19 personnes ont bénéficié d'au moins une mesure de formation
- Seulement 37% des formations ont bénéficié à des femmes

Vitesse moyenne d'accès à une 1^{re} formation : 8 mois pour une formation FLE CAI (obligatoire) ; 19 mois pour une formation hors CAI

● Accès à l'emploi

Emploi aidé : 3 contrats de travail dont 1 contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) et 2 CDI (1 temps plein et 1 mi-temps) ; 1 même personne a eu le CAE puis un CDI

Emploi ordinaire : 1 CDI

Seulement 33% des contrats ont bénéficié à des femmes

Vitesse moyenne d'accès à un 1^{er} emploi : 17 mois

L'accompagnement des réfugiés réinstallés vers l'hébergement et le logement fait partie du programme Accelair. Les chiffres ci-dessus sont donc compris dans les chiffres globaux d'Accelair.

PROGRAMME ANDATU POUR L'INTÉGRATION DES MIGRANTS D'ORIGINE ROUMAINE

Forum réfugiés-Cosi a été sollicité en 2011 par l'autorité préfectorale pour mettre en place une expérience pilote en faveur de l'intégration d'un groupe de 21 ménages roumains en campement sur différents sites de la région lyonnaise (environ 100 personnes dont 40 adultes), en prévision de 2014, date à laquelle prendra fin le dispositif transitoire imposé à la Roumanie et à la Bulgarie dans leur processus d'adhésion à l'Union européenne.

DATE DE LANCEMENT 1^{er} janvier 2012

MODALITÉS D'ORIENTATION

groupes sélectionnés par l'autorité préfectorale, en partenariat avec les associations et les services sociaux qui les accompagnent

BÉNÉFICIAIRES

familles de nationalité roumaine originellement réparties sur deux campements dans l'agglomération lyonnaise

MISSION

Ce projet expérimental, qui a débuté en janvier 2012 pour deux ans, met en œuvre des outils d'accompagnement spécifiques afin d'aider ces familles à s'installer durablement sur le territoire lyonnais. Logées en sous-location par un projet complémentaire du « Logement d'abord », et après que les restrictions au travail et à la formation (rémunérée) auront été levées, ces familles devraient présenter suffisamment de garanties pour s'engager dans un parcours professionnalisant.

ACTIVITÉS

Accompagnement des familles pour :

- les démarches d'ouverture des droits sociaux (RSA, prestations familiales, CMU/CMUC, etc.) ;
- la recherche d'une solution d'hébergement puis l'accès au logement et le maintien dans le logement ;
- l'accès aux soins ;
- la scolarisation des enfants et le suivi de la scolarisation par les parents ;
- la découverte des différentes institutions/administrations et de leurs missions respectives ;

- l'apprentissage du français (2 demi-journées de formation par adulte et par semaine) ;
- la construction de leur projet professionnel et l'accompagnement vers l'emploi et la formation.

Bénéficiaires

Profils :

- 20 ménages ; 43% d'adultes (54% d'entre eux ont entre 25-35 ans) et 57% d'enfants
- 55% de femmes et 45% d'hommes
- 100% de non francophones

Niveau d'études : Niveau alphabétisation : 35% ; primaire : 28% ; secondaire : 35% ; supérieur : 3%.

Accès au logement

15 baux signés (en sous-location ou en bail direct)
5 ménages sont encore en hébergement, en attente d'un logement autonome au 31 décembre 2012

Accès aux droits sociaux

● Scolarisation :

- 44 enfants scolarisés sur 52
- 7 enfants n'ont pas l'âge d'être scolarisés

● Allocations :

100% des personnes ayant droit aux allocations y ont eu accès (RSA, CMU, prestations familiales)

Formation et emploi

Bénéficiaires : 41 personnes suivies individuellement

● **Français langue étrangère :** 40 adultes inscrits dans un cours de FLE (5 niveaux) ; 5 personnes ont obtenu un Diplôme initial de langue française-DILF et 4 un Diplôme d'études en langue française-DELF

● **Accès à la formation :** 4 mesures (dont 3 en formation professionnelle) et 5 personnes en formation auprès de l'Organisme de formation et d'expérimentation pour l'insertion par l'alternance (OFELIA)

● Accès à l'emploi :

Emploi aidé : 9 contrats d'insertion signés

Vitesse moyenne d'accès à un 1^{er} emploi : 4 à 6 mois pour un public FLE avancé et 8 à 24 mois pour un public en alphabétisation

- 75% des positionnements professionnels concernent des hommes.

Il y a très peu de poste en contrat aidé pour les femmes. De plus, les hommes se mobilisent plus rapidement que les femmes car plusieurs familles ont des enfants en bas âge.

Accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente

MISSION

Forum réfugiés-Cosi est présent dans les centres de rétention administrative (CRA) de Lyon, de Marseille et de Nice pour une mission d'information et d'aide à l'exercice effectif des droits auprès des personnes retenues. Cette mission lui a été confiée à partir du 1^{er} janvier 2010 à travers l'attribution d'un marché public. En CRA, les délais pour mener des démarches juridiques sont extrêmement courts ce qui complique l'exercice effectif des droits des retenus. L'élaboration d'un diagnostic juridique de la situation des personnes retenues permet aux équipes de les accompagner dans leurs démarches (rédaction des recours et des appels, demande d'asile, contact avec un avocat ou la famille, dépôt de plainte, etc.). L'aide à l'exercice des droits consiste également à permettre aux personnes de rassembler les documents utiles pour leur défense juridique dans un temps limité (24 à 48 heures) alors qu'elles sont privées de la liberté d'aller et de venir. Tout au long de la rétention, l'équipe veille à ce que l'ensemble des droits soient respectés : visites, accès à un médecin, mise à disposition d'un téléphone et des conditions d'hébergement dignes.

LES ACTIVITÉS DANS LES CRA

Les salariés sont répartis dans les CRA de Nice, de Marseille, de Lyon et au siège. Le nombre de personnes retenues durant l'année 2012 est supérieur à celui de 2011 sur l'ensemble des trois CRA. Les réformes liées à la loi du 16 juin 2011 ont entraîné une augmentation importante du contentieux devant le tribunal administratif. On déplore aussi le placement de plus en plus de personnes psychologiquement fragiles.

Dans les trois CRA, 3 405 personnes retenues, dont 16 enfants, ont été éloignées entre le premier et le cinquième jour de rétention, dont 933 (dont 10 enfants) dans les 48 premières heures, sans aucun contrôle du juge judiciaire. La mesure administrative d'interdiction de retour sur le territoire Schengen, sans discernement des situations individuelles, porte gravement préjudice aux étrangers en situation de demande d'asile et de renouvellement de titres de séjour, aux primo arrivants, aux parents et futurs parents d'enfants français, etc.

DÉFINITIONS

La rétention administrative est la procédure qui permet de maintenir dans un lieu fermé un étranger sous le coup d'une mesure d'éloignement, dans l'attente de son renvoi forcé. La rétention est décidée par l'administration, puis éventuellement prolongée par le juge judiciaire (juge des libertés et de la détention), lorsque le départ immédiat de l'étranger de France est impossible. Elle est limitée au temps strictement nécessaire à son renvoi et ne peut pas dépasser 45 jours.

Les lieux de rétention sont des bâtiments, appelés « centre de rétention administrative » (CRA) ou « local de rétention administrative » (LRA), surveillés, non par l'administration pénitentiaire, mais par la police. Les LRA sont des locaux permanents ou ponctuels, généralement situés dans des commissariats de police. Les étrangers ne peuvent pas y être retenus plus de 48 heures avant leur transfert vers un CRA.

CRA de Lyon

Au début de l'année 2012, la capacité du CRA de Lyon est passée de 116 à 112 places en raison de l'aménagement d'un nouvel accès à l'une des ailes. Le centre comporte donc désormais 92 places hommes et 20 places réservées aux femmes et aux familles.

Le nombre de personnes retenues au CRA durant l'année a été moins important que les années précédentes, s'établissant à 1 649 personnes (dont 26 enfants). Cette diminution s'explique par l'impossibilité de placer des personnes étrangères en garde à vue uniquement pour séjour irrégulier conformément aux décisions de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) mais certainement aussi par le rejet par le nouveau gouvernement de la course aux chiffres.

Malgré un moindre nombre de placements, l'année a été marquée par de très nombreux incidents : tentatives de suicide, automutilations, bagarres, grèves de la faim, etc.

14 familles, soit 26 enfants, qui ont été maintenues au CRA. A partir de juin, plus aucune famille avec enfant n'a été placée au CRA.

CRA de Nice

Les ressortissants tunisiens ont représenté 72% du nombre total de personnes au CRA de Nice. 854 d'entre eux ont été réadmis en Italie. 1 232 étrangers ont été éloignés du territoire. Une centaine de personnes a fait l'objet d'au moins deux placements en rétention. Les réadmissions ont représenté 1 049 (1 045 réadmissions Schengen et 4 Dublin). Avec la réforme Besson, la préfecture des Alpes-Maritimes assortissait systématiquement ses obligations de quitter le territoire français (OQTF) d'interdictions de retour sur le territoire français, sans motiver ces interdictions. À compter de février 2012, le tribunal administratif de Nice a infailliblement annulé les interdictions de retour. La préfecture a finalement abandonné cette pratique. Malgré les arrêts de la CJUE sur la garde à vue, les juges des libertés niçois ont continué de valider ces pratiques. La constance de la cour d'appel d'Aix-en-Provence a infirmé leurs ordonnances sur ces questions et y a ainsi mis un terme. Cette année, malgré l'établissement de certificats d'incompatibilité à la rétention par le médecin du CRA et le médecin de l'agence régionale de santé pour deux personnes retenues, la préfecture s'est refusée à mettre fin à leur rétention. Cette pratique a été sanctionnée par le juge

des libertés et de la détention saisi d'une demande de mainlevée.

CRA de Marseille

L'activité juridique a été importante en 2012 du fait des changements législatifs induits par la loi du 16 juin 2011 ainsi que par les arrêts de la CJUE et de la CEDH. Le nombre de personnes placées au centre de rétention est quasiment revenu au niveau de celui de 2010 où il avait atteint un record. Le nombre de Tunisiens frappés de mesures de remise aux autorités italiennes et placés au centre pour être réadmis en Italie en moins de cinq jours est resté très élevé. Des incidents et des actes d'automutilation ont régulièrement eu lieu au cours de cette année. L'architecture du centre ne permettant pas la libre circulation des personnes retenues, celles-ci doivent être accompagnées d'un policier pour accéder à nos bureaux. Notre mission a pâti du manque régulier d'effectif policier. Au cours de l'année, les travaux de rénovation des zones de vie se sont achevés et toutes les parties du centre ont été réutilisées, à l'exception de la zone famille. Aucune famille avec enfant mineur n'a été placée au centre de rétention en 2012.

LES CHIFFRES DE L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Profil des personnes retenues

5 695 personnes ont été retenues dans les CRA où Forum réfugiés-Cosi intervient.

● Composition familiale :

Lyon : 1 649 personnes dont 1 599 personnes isolées et 14 familles, composées de 24 adultes et de 26 enfants

Nice : 1 759 personnes isolées. Aucune famille n'a été placée au centre.

Marseille : 2 287 personnes isolées. Aucune famille n'a été placée au centre.

● Répartition hommes/femmes :

Lyon : 92% d'hommes / 8% de femmes

Nice : 100% d'hommes

Marseille : 98% d'hommes / 2% de femmes

● **Principales nationalités** : tunisienne (Lyon : 29% Nice : 72% ; Marseille : 46%) ; marocaine et algérienne.

Actions

	Lyon-St-Exupéry	Marseille Le-Canet	Nice	Total	
Information sur les droits	1 618	1 648	1 938	5 204	
Aide à la demande d'asile	106	45	9	160	
Recours contentieux	Référé/ recours pour excès de pouvoir	544	230	88	862
	Saisine CEDH	4	1	0	5
Sollicitation préfecture/ministère	9	61	9	79	
Appel auprès de la cour d'appel	44	375	64	483	
Préparation entretien avec le juge des libertés et de la détention	1 569	1 229	713	3 511	
Saisine du juge des libertés et de la détention (Art 13)	14	17	5	36	
Total	3 911	3 868	3 010	10 789	

Pour toutes les personnes qui disposent d'un document de voyage valable, l'équipe de Forum réfugiés-Cosi dans le CRA prend contact avec la famille ou les relations. Elle tente ainsi de réunir les éléments qui justifieront d'une garantie de représentation en vue d'une assignation à résidence par le juge des libertés et de la détention. Dans le cadre de l'accompagnement juridique, si une personne retenue déclare avoir un avocat, l'équipe prend contact avec lui.

Décisions relatives aux demandes d'asile effectuées en rétention

Lyon : 1 statut de réfugié / **Nice** : 2 statuts de réfugiés

Plaidoyer et développement international

L'action de Forum réfugiés-Cosi auprès des bénéficiaires des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement social, sanitaire et juridique et d'insertion des réfugiés est complétée par un travail de veille juridique, de partage de ressources et d'information, de sensibilisation et de défense du droit d'asile en France et Europe. Ces activités ont vocation, d'une part à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé et, d'autre part, à influencer les politiques publiques pour une meilleure effectivité du respect des droits des personnes prises en charge. L'action s'étend également dans les pays d'origine des demandeurs d'asile : il s'agit de mieux comprendre les raisons de l'exil et de travailler aux côtés des organisations de la société civile locale pour promouvoir et défendre le respect des droits de l'Homme et de l'État de droit.

SENSIBILISATION ET INFORMATION

RESSOURCES

Veille réglementaire et support juridique

En amont du plaidoyer, une veille systématique est organisée sur l'ensemble des questions touchant au droit d'asile et à la rétention en France et en Europe.

En ce qui concerne les **questions relatives au droit d'asile** en France, une veille réglementaire et jurisprudentielle permet une prise en charge experte des demandeurs d'asile et des réfugiés. Au cours de l'année 2012, elle a été diffusée par le biais de différents outils :

- 12 bulletins rassemblant 300 brèves sur l'évolution jurisprudentielle, législative et réglementaire ;
- 10 notes techniques relatives à la réglementation ;
- 16 brèves réglementaires et jurisprudentielles publiées dans le journal trimestriel.



Bernadette Ntumba (au centre), directrice de l'association AMCAV basée au Sud Kivu en RDC, avec Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés-Cosi et Véronique Moreira, vice-présidente déléguée aux solidarités internationales de la région Rhône-Alpes, lors des Dialogues en humanité à Lyon en juillet 2012.

En 2012, dans le cadre des négociations relatives à la finalisation du Régime d'asile européen commun, les **questions européennes** ont occupé une place importante dans nos activités. En complément des informations relayées par nos partenaires associatifs ou par les autorités compétentes, Forum réfugiés-Cosi élabore des notes dans lesquelles sont présentés des éléments d'information et d'analyse, ainsi que des recommandations. Ces notes sont diffusées aux autorités françaises ainsi qu'aux institutions et agences européennes et internationales.

- 9 bulletins de veille Europe diffusés ;
- 19 notes d'information et d'analyse diffusées ;
- 12 brèves réglementaires et jurisprudentielles publiées dans le journal trimestriel.

Des juristes apportent par ailleurs leur expertise en répondant à des sollicitations émanant des équipes de terrains, d'autres professionnels de l'asile ou directement de demandeurs d'asile ou de réfugiés. Ces demandes peuvent concerner la procédure d'asile, les droits des réfugiés, des étrangers et des demandeurs d'asile déboutés. En 2012, 350 réponses ont été formulées par téléphone et par courrier électronique.

...

Le centre de documentation et de ressources géopolitiques Floribert Chebeya

Le centre de documentation Floribert Chebeya, situé à Lyon, est membre du réseau universitaire Sudoc et du réseau Ritimo. Il permet la consultation sur place et le prêt de plus de 5 600 références dédiées aux questions de géopolitique, de relations internationales, de migration et de droit de l'Homme avec une spécialisation sur l'Afrique centrale. Le centre Floribert Chebeya mutualise une information géopolitique sur les pays d'origine des demandeurs d'asile essentielle dans la constitution des dossiers des demandeurs. Il répond aux sollicitations internes et externes.

En 2012, le centre de documentation a par ailleurs élaboré et diffusé en interne cinq fiches pays synthétisant la situation géopolitique dans des pays d'origine des demandeurs d'asile (Moldavie, Bangladesh, Monténégro, Arménie et Mali). Une convention de partenariat est signée entre Forum réfugiés-Cosi et l'Institut des droits de l'Homme de Lyon (IDHL) afin notamment que leurs centres de documentation soient ouverts et accessibles à leurs publics respectifs.

Formation

Le centre de formation a connu en 2012 un fort développement de son activité passant de 53 formations et interventions en 2011 à 82 en 2012. Les formations conçues « sur mesure » pour des structures situées dans l'ensemble de l'Hexagone se sont multipliées, suscitant de nouvelles collaborations : Institut départemental de l'enfance et de la famille, barreau, mairies, Croix-Rouge au Luxembourg, etc. Le nombre de formations dispensées au siège a lui peu évolué. L'offre de formation a

2012 EN QUELQUES CHIFFRES

82 actions de formation

1 700 personnes formées

35 formateurs (20 salariés et 15 consultants externes)

30 thématiques de formation

interventions en 2011 à 82 en 2012. Les formations conçues « sur mesure » pour des structures situées dans l'ensemble de l'Hexagone se sont multipliées, suscitant de nouvelles collaborations : Institut départemental de l'enfance et de la famille,

été enrichie de nouvelles thématiques : distanciation en travail social, accompagnement de mineurs isolés étrangers, migration d'asile en provenance de République démocratique du Congo (RDC), interculturalité, migrations africaines et intervention sociale.

Des interventions ont eu lieu au sein d'instituts de formation en travail social et d'universités, notamment dans le cadre du nouveau diplôme universitaire en droit des étrangers de l'université Lyon 2.

Conférences partage et expertise

Forum réfugiés-Cosi organise chaque année des conférences-débats gratuites. Elles sont ouvertes en interne aux salariés et aux bénévoles, mais également aux partenaires institutionnels et associatifs ainsi qu'aux avocats. Ce sont ainsi environ 110 personnes qui ont pu bénéficier de ce partage d'expertise. Les quatre rencontres de l'année ont porté sur les thématiques suivantes :

« Violences faites aux femmes et droit d'asile : focus sur la RDC » : cette conférence a été organisée à Paris à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars. François Zimeray, ambassadeur des droits de l'Homme ; Helvise Gallet, de la délégation du HCR en France ; Laurence Duclos, chef de la division Afrique de l'OFPRA ; Lia Yip, chargée de mission au Cosi et Didier Kamundu, fondateur de l'ONG Solidarité pour la promotion sociale et la paix (SOPROP) basée en RDC sont intervenus.

« Le rôle du juge de l'asile » : Cette conférence a été animée par Joseph Krulic, juge administratif et président de section à titre permanent à la CNDA.

« La Tchétchénie » : cette conférence s'est tenue à Nice. Elle a été dispensée par Aude Merlin, professeur membre du département d'études politiques de l'université libre de Bruxelles.

« Les Géorgiens : pourquoi l'exil ? » : Tamta Shaburishvili, membre du Centre d'étude des mondes russe, caucasien et centre-européen de l'EHESS est venue répondre à cette question au siège de l'association.



INFORMATION ET SENSIBILISATION

Publications

● État des lieux de l'asile en France et en Europe — 1

Pour la 12^e année consécutive, Forum réfugiés-Cosi a publié son état des lieux de l'asile en France, en Europe et dans le monde. Ce document de référence de 214 pages, préfacé par Philippe Leclerc, représentant du HCR en France, décrit et analyse les procédures et modalités d'accueil des personnes qui fuient leur pays, les moyens qui y sont affectés et le niveau de protection qui leur est accordé. Edité à 800 exemplaires, il est vendu en librairies et disponible par correspondance auprès de l'association. Cet ouvrage est un outil d'information et de travail pour les spécialistes comme pour le public sensibilisé aux questions de l'asile et de la protection des réfugiés.



● Le journal — 2

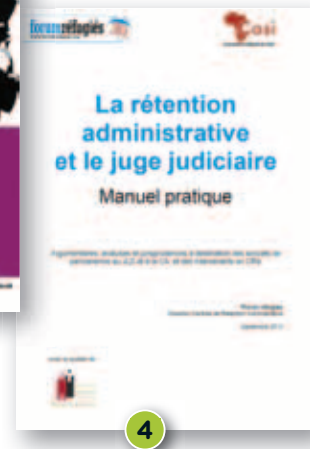
Durant l'année 2012, quatre numéros du Journal de Forum réfugiés-Cosi ont été publiés, avec des tirages à 8 000 exemplaires en moyenne. Un numéro spécial a été consacré au 10^e anniversaire du programme Accelair pour l'intégration des réfugiés. Le journal est le reflet du travail de terrain, mais aussi de l'expertise et des prises de position de l'association. Chaque numéro est accompagné d'une traduction anglaise d'une sélection d'articles.

● Rapport annuel 2011 sur les centres et locaux de rétention administrative en France — 3

Ce rapport publié en novembre 2012 a été coédité pour la deuxième année consécutive par l'ASSFAM, La Cimade, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile et l'Ordre de Malte-France réunis au sein du comité de pilotage de la mission d'aide à l'exercice effectif des droits dans les centres de rétention. Il apporte, chiffres et témoignages à l'appui, une analyse de l'application de la loi Besson, entrée en vigueur en juillet 2011. Le rapport souligne l'urgence d'une réforme profonde des procédures d'éloignement, en conformité avec les engagements européens de la France, afin que les solutions alternatives à la rétention deviennent la règle.

● La rétention administrative et le juge judiciaire : un manuel pratique — 4

L'équipe de veille et d'accompagnement juridiques en CRA est à l'origine de ce manuel, destiné aux avocats appelés à intervenir devant le juge judiciaire. Il reprend les principes généraux et les jurisprudences nationales et européennes en matière de contrôle de la régularité des privations de liberté des étrangers.



Site web www.forumrefugies.org

Toujours très consulté, le site internet a généré plus de 136 600 visites en 2012 pour 83 336 visiteurs uniques (près de 12% de plus qu'en 2011), soit une moyenne de plus de 227 visiteurs par jour. L'année a été consacrée à la refonte du site internet. Le design a été simplifié et modernisé, les contenus réorganisés et synthétisés et de nouvelles fonctionnalités ajoutées, tel que le don en ligne. Depuis la fusion des deux associations en mai 2012, le nouveau site présente les activités de Forum réfugiés-Cosi. Il a été mis en ligne le 20 décembre. Les effets de la refonte seront mesurés en 2013.

...

Visibilité dans les media

Les actions de plaidoyer, les supports réalisés et les événements organisés ont suscité plus d'une centaine d'articles et de reportages qui ont relayé notre message en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et de la promotion des droits humains. 100 articles ont été rédigés dans la presse et sur internet sur les activités de l'association. Plus de 12 interviews et reportages ont été diffusés sur les radios et télévisions locales et nationales. Les sujets abordés par la presse sont principalement l'intégration des Roms (plus de 30 sujets), les centres de rétention administrative (plus de 25 sujets) puis, dans une moindre mesure, l'accueil des demandeurs d'asile et les activités d'animation.

Événements

● Salon des solidarités à Paris

Forum réfugiés-Cosi a participé au Salon des solidarités dont la quatrième édition s'est tenue du 1^{er} au 3 juin à Paris. Les enjeux liés aux réfugiés, en France et dans le monde, étaient au programme de ce salon pour la première fois. L'association a organisé une conférence sur le thème « Les réfugiés sur les routes de l'exil : défis et enjeux de la demande d'asile en France et en Europe en 2012 ». Les intervenants de la conférence, Philippe Leclerc, représen-

tant du HCR en France, et Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés-Cosi, ont répondu à une journaliste de Youphil et à plus de 80 participants. Par ailleurs, ce sont plus de 50 personnes par jour qui sont passées sur le stand de l'association. Au-delà des prises de contact directes, participer à ce salon a donné à nos actions une certaine visibilité auprès des 20 000 visiteurs accueillis au cours des trois jours.

● Journée mondiale du réfugié le 20 juin

La 9^e Marche des parapluies a réuni, mercredi 20 juin, 500 personnes. Le cortège réunissait demandeurs d'asile et réfugiés, salariés, administrateurs et bénévoles, partenaires et militants. Les réfugiés, à qui cette marche est dédiée, étaient particulièrement présents dans le cortège. Les propos des élus (adjoint délégué aux droits des citoyens de la Ville de Lyon, et député de la 2^e circonscription du Rhône) ont rappelé les enjeux politiques et sociétaux du droit d'asile. Le même jour, des parapluies ont déferlé dans 6 autres pays partenaires de Forum réfugiés-Cosi et du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE/ECRE) : l'Autriche, le Kosovo, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne. Une conférence de presse organisée à Paris le 21 juin avec le Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés a permis de promouvoir la sortie du rapport annuel : *L'asile en Europe et en France, état des lieux 2012*.



RENCONTRES, VISITES ET PLAIDOYER

Tout au long de l'année, Forum réfugiés-Cosi a participé à des rencontres avec les institutions publiques et a pu, dans ce cadre, échanger sur ses pratiques, informer des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ses missions et faire part de propositions d'évolutions législatives.

Rencontres et plaidoyer auprès des parlementaires

Forum réfugiés-Cosi est régulièrement entendu par les sénateurs ou les députés sur les questions liées à l'asile, à la rétention administrative des étrangers et à la défense des droits.

L'association a par exemple été sollicitée par le sénateur Jean-Yves Leconte en amont de son rapport pour la commission des lois du Sénat sur la révision du règlement relatif à la création du système Eurodac. Forum réfugiés-Cosi lui a fait part de ses préoccupations liées à l'évolution envisagée du système en une base de données accessible aux services répressifs des États membres et à Europol.

Le 5 septembre, l'association a été entendue par M. Laurent Grandguillaume, rapporteur de la mission intégration de la Commission des finances de l'Assemblée nationale et lui a fait part de ses préoccupations et de ses propositions concernant l'accompagnement des demandeurs d'asile en France en vue de l'élaboration du projet de loi de finances 2013.

À trois reprises en fin d'année, Forum réfugiés-Cosi a été auditionné par le député Marietta Karamanli, co-rapporteur pour la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale. Son expérience pratique et quotidienne de l'asile ainsi que son expertise des enjeux européens lui a permis d'exposer ses attentes et ses inquiétudes relatives à la mise en place du Régime d'asile européen commun.

Propositions à l'occasion de la visite du ministre de l'Intérieur

Le 14 septembre, M. Manuel Valls, ministre de l'Intérieur, a effectué une visite du CADA du Rhône en présence du préfet de région, M. Jean-François Carencu, de Mme Sylvie Guillaume, député européen, de Mme Hélène Geoffroy, député du Rhône et du maire de Vaulx-en-Velin, M. Bernard Genin. A cette occasion, notre organisation a rappelé la nécessité d'augmenter les capacités du Dispositif national d'accueil et a remis au ministre un document intitulé « Asile, réfugiés, Roms, rétention administrative : douze propositions pour une politique à la hauteur des engagements de la France ». Ce document est en ligne sur le site Internet de l'association.

EUROPE

PROJET TRANSNATIONAL DUBLIN

Forum réfugiés-Cosi a coordonné un projet financé par le FER-action communautaire, « Réseau européen de coopération technique sur l'application du règlement Dublin II ».

Ce projet d'une durée de 20 mois (juillet 2011-février 2013) visait l'amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin II. Il a été réalisé en partenariat avec 14 autres organisations européennes.

Le projet a permis l'approfondissement des connaissances juridiques sur l'application du règlement Dublin II. Des outils ont été développés, comme des brochures d'information nationales, des résumés de jurisprudences ou des rapports nationaux sur la législation et les pratiques qui entourent l'application du règlement Dublin II (voir page 8).



PARTICIPATION AU PROJET DIASP

Depuis octobre 2011, Forum réfugiés-Cosi participe au projet DIASP (Dublin's Impact on Asylum Seekers' Protection), financé par le Fonds européen pour les réfugiés et coordonné par le Service jésuite des réfugiés en Europe (JRS-Europe).

Ce projet a pour objectif d'évaluer l'impact du règlement Dublin II sur l'accès à la protection des demandeurs d'asile. Le règlement Dublin II permet d'identifier quel État européen est responsable d'une demande d'asile.

27 témoignages de demandeurs d'asile placés sous procédure Dublin II ont été recueillis. Ces données – très riches d'éléments démontrant l'impact du règlement sur la vie de ces demandeurs d'asile – ont donné lieu à une analyse qui doit nourrir la rédaction d'un rapport national décrivant comment le dispositif Dublin s'applique en France.

PARTICIPATION AU PROJET AIDA

Depuis le 1^{er} septembre 2012, en coopération avec ECRE, le Comité Helsinki hongrois et le Conseil irlandais pour les réfugiés, Forum réfugiés-Cosi participe à un projet intitulé AIDA (Asylum Information Database) qui a pour objectifs principaux la création d'une base de données à jour sur le droit d'asile et la pratique de celui-ci dans les 14 pays membres de l'UE ainsi que le développement d'outils de plaidoyer pour influencer la transposition du Régime d'asile européen commun dans les droits nationaux. Ce projet est financé par le Programme européen pour l'intégration et la migration (EPIM) lancé en 2005 par le réseau des fondations européennes (NEF). Ces rapports nationaux - rédigés grâce à une grille de questions communes à tous - couvriront les cadres juridiques et les pratiques dans le domaine des conditions d'accueil, des procédures d'asile et de la rétention. Sur la base des rapports nationaux, un rapport parallèle sur l'état de l'asile en Europe sera publié annuellement. Forum réfugiés-Cosi est chargé de la rédaction du rapport sur l'asile en France en 2012.

L'AGENCE EUROPÉENNE DES DROITS FONDAMENTAUX

Depuis février 2010, Forum réfugiés-Cosi est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux (FRP) de l'Agence européenne des droits fondamentaux. Dans ce cadre, l'association a répondu à des demandes de commentaires et fait part de ses suggestions sur le rapport annuel intitulé « Les droits fondamentaux : défis et réussites en 2011 ». Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs échangé avec l'Agence sur les alternatives à la rétention mises en place en France en 2012.

LE CONSEIL EUROPÉEN POUR LES RÉFUGIÉS ET LES EXILÉS (CERE/ECRE)

ECRE est un réseau de 70 organisations réparties dans 30 pays et ayant pour mission de promouvoir les droits de ceux qui demandent une protection internationale en Europe. ECRE conduit des activités de recherche et de plaidoyer en coopération avec ses membres. En 2012, Forum réfugiés-Cosi a répondu à de nombreuses demandes d'information émanant du secrétariat et des membres d'ECRE, notamment sur la situation en France (questions sur les procédures, les systèmes d'accueil, la rétention et le traitement de demandes d'asile des res-

sortissants syriens). En tant que membre actif du réseau, Forum réfugiés-Cosi a également contribué aux différentes actions de plaidoyer engagées par ECRE au moyen de commentaires et de contributions inspirés par son expérience quotidienne de la pratique de l'asile. D'autre part, Forum réfugiés-Cosi participe à deux groupes de travail au sein d'ECRE. Le premier se concentre sur la réinstallation à la fois au niveau national et au niveau européen (réunion en février), alors que le second s'intéresse aux systèmes d'asile en Europe et au suivi du Régime d'asile européen commun (réunion en juin).

LE BUREAU EUROPÉEN D'APPUI EN MATIÈRE D'ASILE

Forum réfugiés-Cosi est membre du Forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA) depuis décembre 2011. L'association a participé à la seconde édition du Forum - qui se veut une plate-forme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances - les 25 et 26 novembre 2012 à Malte. L'objectif du BEA est de lancer une dynamique de coopération entre ses instances et la société civile active dans le domaine de la politique d'asile. Cette année, au travers de groupes de travail spécifiques, les discussions ont porté sur le rapport annuel, le programme de travail du BEA, les programmes de formation et la mise en place du mécanisme d'alerte précoce et de préparation (mécanisme imaginé pour évaluer et surveiller les flux de migration et les niveaux de préparation des États membres). Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs répondu à la demande de commentaires après la publication du rapport annuel 2011 du BEA publié fin juillet 2012.

LE RÉSEAU EUROPÉEN SUR L'APATRIDIE

Forum réfugiés-Cosi est membre du Réseau européen sur l'apatridie depuis octobre 2012. Ce réseau - fort de 65 membres dans 30 pays (à fin 2012) - entend travailler dans les années à venir pour sensibiliser le public au phénomène de l'apatridie et fournir une plate-forme pour la collaboration et la coordination entre les organisations de la société civile dans ce domaine. Cette alliance d'ONG se consacre au renforcement de la voix des apatrides qui passe souvent inaperçue en Europe et à la défense du respect de leurs droits fondamentaux. Le réseau mène et soutient des activités de développement des cadres juridiques, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Dans ce cadre, Forum réfugiés-Cosi a participé, aux côtés de membres du Haut commissariat aux réfugiés (HCR), du Conseil de l'Europe et de nombreuses ONG, à la réunion de lancement des activités du réseau fin novembre 2012 à Budapest en Hongrie (financé par le HCR - Global Learning Centre).

INTERNATIONAL

Forum réfugiés-Cosi développe ses actions dans les pays d'origine des demandeurs d'asile. Il s'agit d'une part de mieux identifier et comprendre les raisons qui contraignent les personnes à quitter leur pays et à rechercher une protection internationale, et d'autre part à contribuer aux côtés des organisations de la société civile locales, à la promotion des droits humains et de l'État de droit.

MISSION PAYS D'ORIGINE : ARMÉNIE

Une mission a été conduite en octobre 2012 en Arménie, troisième pays d'origine des demandeurs d'asile en France en 2011. Ce déplacement s'est effectué en lien avec les collectivités partenaires de la Plate-forme État de droit également présentes à Erevan pour la préparation des assises franco-arméniennes 2013.

Cette mission a permis, d'une part, de prendre la mesure des réalités et des enjeux de la coopération décentralisée franco-arménienne et d'évaluer la prise en compte des questions liées aux droits de l'Homme et à la gouvernance locale démocratique dans les projets de coopération décentralisée. D'autre part, elle a permis de mieux comprendre les raisons de la forte demande d'asile arménienne en France, d'analyser le contexte au regard du respect des droits de l'Homme et de l'État de droit et d'identifier des associations de défense des droits de l'Homme arméniennes avec lesquelles un partenariat pourrait être envisagé. Les résultats de cette mission ont été partagés en interne à travers la diffusion d'un rapport et l'organisation d'une séance de restitution (voir page 9).

SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE : PROGRAMME EN RDC

Le Programme d'appui aux initiatives locales de promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit en République démocratique du Congo (RDC) a été piloté par le Cosi de janvier 2009 à avril 2012 (avant la fusion avec Forum réfugiés) au sein d'un consortium européen de six ONG (Agir ensemble pour les droits de l'Homme, CCFD-Terre solidaire, Christian Aid, Diakonia et Entraide et Fraternité). Il a bénéficié du cofinancement du ministère des Affaires étrangères et européennes, de l'Organisation internationale de la francophonie et d'autres bailleurs privés. La société civile congolaise était au cœur du programme qui est venu appuyer les microprojets de 20 partenaires locaux, sélectionnés par un appel à projets.



Les bureaux de la Helsinki Citizens' Assembly de Vanadzor en Arménie. Armine SADIKYAN, responsable du département Construction de la paix, Ofelya ZALYAN, responsable du Plaidoyer et Artur SAKUNTS, président.

Le programme a renforcé les capacités des acteurs de terrain, non seulement par l'appui financier aux projets, mais aussi par un accompagnement individualisé de chaque partenaire. Il a permis de soutenir des actions qui s'inscriront dans la durée, notamment la mise en place de structures de concertation entre la société civile et les autorités locales, le développement d'activités d'éducation civique et de transfert de connaissances auprès de la population et le renforcement des capacités de la société civile à défendre les droits. Dans le prolongement de ce programme, Forum réfugiés-Cosi a obtenu, fin 2012, une subvention de l'ambassade de France à Kinshasa pour soutenir un projet de lutte contre l'impunité au Sud Kivu dans le cadre d'un partenariat avec l'association UCPDHO. Ce projet sera mis en œuvre en 2013.

PLAIDOYER

Plate-forme État de droit

Le projet Plate-forme Rhône-Alpes État de droit est piloté par Forum réfugiés-Cosi en coopération avec Resacoop. Il a pour ambition de renforcer la prise en compte des questions d'accès aux droits, de gouvernance locale démocratique et d'État de droit par les collectivités locales françaises dans la conduite de leurs projets de coopération décentralisée. Ce projet est réalisé en partenariat avec des collectivités locales rhônalpines, des associations de défense et de promotion des droits de l'Homme et des experts du développement local. 2012 a permis l'élaboration d'une grille d'analyse de la prise

...

en compte des questions de gouvernance et d'accès aux droits dans les projets de coopération décentralisée. L'outil a été affiné au fur et à mesure des diagnostics de quatre projets de coopération décentralisée de collectivités partenaires.

Plusieurs sessions de sensibilisation à la thématique ont été organisées, à destination des collectivités et des associations de la société civile (Forum de l'action internationale des collectivités locales de Cités Unies France, Université d'été de la solidarité internationale, etc.). Sans exclure d'autres pays, le groupe de travail a identifié trois études de cas, l'Arménie, la Tunisie et la RDC. Le cas pratique de l'Arménie a été particulièrement développé à travers une mission de terrain et Forum réfugiés-Cosi a participé aux premières assises de la coopération décentralisée les 29, 30 et 31 octobre 2012 à Kinshasa en RDC.

Plaidoyer pour le respect des droits en RDC : RéFAC et EurAC

Forum réfugiés-Cosi assure le secrétariat du Réseau France Afrique centrale (RéFAC) qui regroupe une dizaine d'organisations françaises de solidarité internationale œuvrant dans les domaines du développement, de l'action humanitaire, des droits de l'Homme et du plaidoyer. À ce titre Forum réfugiés-Cosi assure une veille géopolitique et la diffusion d'informations aux membres du réseau et coordonne les actions de plaidoyer. Plusieurs rendez-vous ont été organisés avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et de l'ambassade de France à Kinshasa au cours de l'année 2012, et plus particulièrement à la veille de la tenue du sommet de la francophonie à Kinshasa. Ces rencontres ont été l'occasion de faire part des préoccupations des membres du RéFAC concernant le processus électoral, la persistance de graves violations des droits de l'Homme et la situation sécuritaire au Kivu.

Forum réfugiés-Cosi est par ailleurs membre du Réseau européen pour l'Afrique Centrale (EurAC) et participe à ses travaux sur les thématiques « sécurité et droit » et « démocratie ». L'association relaie les communiqués d'EurAC auprès des acteurs associatifs et institutionnels français. En 2012, Forum réfugiés-Cosi a par ailleurs participé aux deux assemblées générales d'EurAC organisées en mars et en décembre.



Procès organisé dans un village du Sud-Kivu grâce à UCPDHO dans le cadre du Programme d'appui aux initiatives locales de promotion de la démocratie, des droits de l'Homme et de l'État de droit en RDC.

§ 3 / Moyens

*En 2012, les équipes de Forum réfugiés-Cosi (opérationnel et fonctions support) ont **déployé leurs compétences et leur énergie au service des missions et des publics.** Le travail a également été rendu possible grâce à l'implication de **175 bénévoles.***

*Le développement de **nouvelles activités** a entraîné une augmentation de 10% du nombre de salariés par rapport à 2011, avec un effectif moyen de 171 personnes.*

Ce développement s'est traduit par une légère augmentation du budget (+4% par rapport à 2011). Les sources de financements restent sensiblement les mêmes.

— Ressources humaines

— Moyens financiers



Ressources humaines

LE PERSONNEL

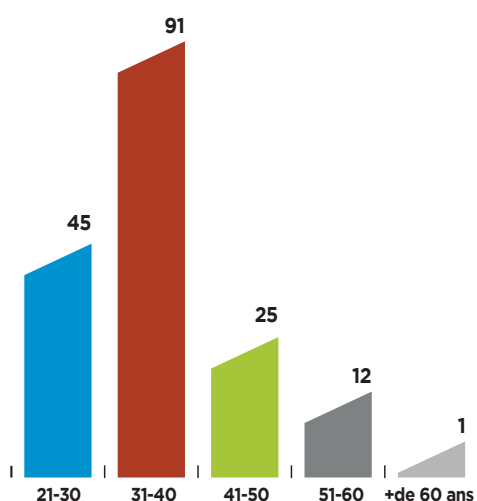
Les salariés

77 salariés ont été embauchés dont 13 directement en CDI. Forum réfugiés-Cosi a eu un effectif moyen sur l'année de 171 salariés. Au 31 décembre 2012, on comptait 174 salariés, soit 19 salariés de plus qu'au 31 décembre 2011, ce qui représente une augmentation de 10%.

L'ouverture de nouveaux programmes et leur évolution expliquent en grande partie cette augmentation des effectifs :

- 6 nouveaux salariés pour le programme Andatu ;
- 2 salariés en Auvergne pour les places d'hébergement d'urgence ;
- 2 interprètes à temps partiel au centre de santé pour une année ;
- 3 anciens salariés du Cosi ont intégré Forum réfugiés-Cosi après la fusion.

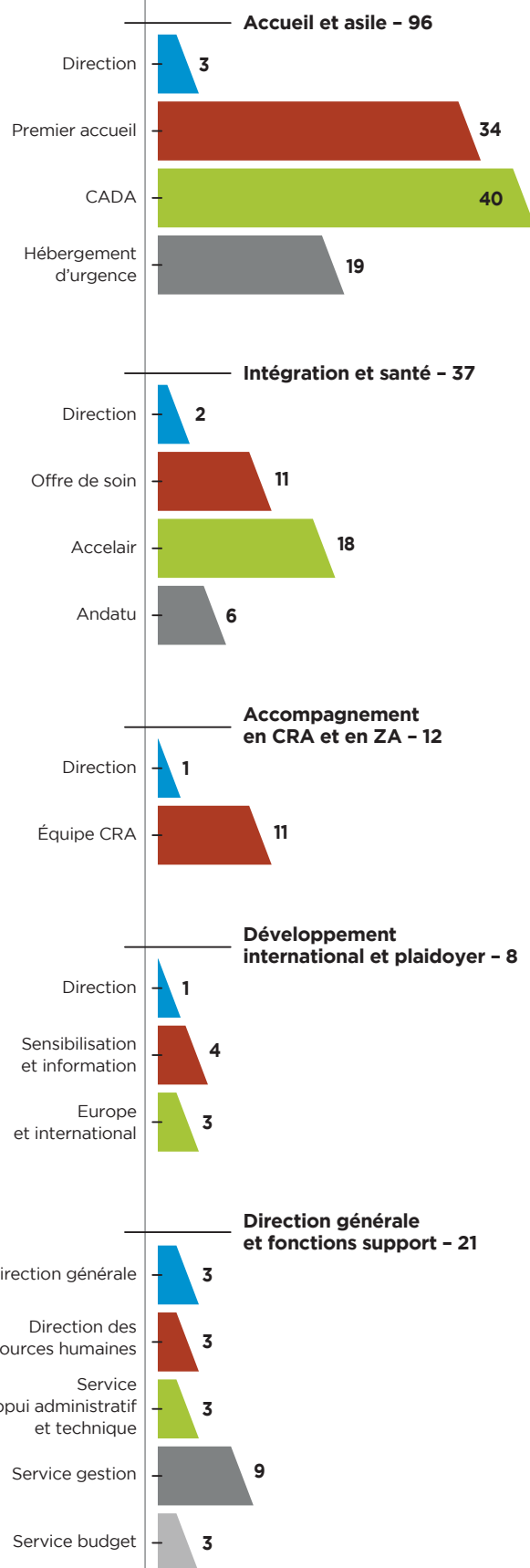
Des baisses de financement ont conduit à concentrer les places de CADA dans le Rhône en un seul CADA réparti sur trois sites. Cette réorganisation a entraîné la suppression de quatre postes mais les équipes ont pu être déployées de façon à ce qu'il n'y ait pas de licenciements.



Effectif salarié par tranche d'âge

Au 31 décembre 2012, les effectifs de Forum réfugiés-Cosi étaient composés de 128 femmes et de 46 hommes, soit 73% de femmes parmi les salariés.

On comptait 32 cadres au 31 décembre 2012, dont 17 femmes et 15 hommes, soit une parité presque parfaite. Leur moyenne d'âge était de 36 ans.



Répartition des salariés par activité

La formation en interne

98 personnes ont suivi des formations. 7 formations collectives et 35 formations individuelles ont été mises en œuvre. Les grandes thématiques ont été la formation en ressources humaines et gestion des risques psycho-sociaux à destination des cadres (21 salariés formés), la formation à la gestion des conflits (8 salariés), sur la posture professionnelle (10 salariés), sur l'écoute et la relation d'aide (10 salariés), en asile/droits des étrangers (18 salariés), sur la santé/social/psychologie (6 salariés) et en gestion informatique et administrative (8 salariés).

Le comité d'entreprise

Forum réfugiés-Cosi a une délégation unique du personnel. Le départ de certains salariés a divisé par deux le nombre de représentants titulaires au sein de la délégation unique. Conformément aux dispositions du Code du travail, des élections partielles ont été organisées en octobre 2012. Les nouveaux délégués ont été élus jusqu'à échéance des mandats en cours, soit jusqu'en octobre 2013.

Le comité d'entreprise se réunit une fois par mois en session ordinaire pour aborder les sujets sur lesquels il doit être informé ou consulté.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) se réunit en commission plénière une fois par trimestre et en groupe de travail tous les mois.

Les bénévoles

175 bénévoles sont intervenus pendant l'année pour un total de 9 013 heures, soit 5,6 équivalents temps plein (ETP). Dans les centres d'hébergement, 67 bénévoles ont assuré des activités de soutien scolaire ; 37 ont donné des cours de français ; une trentaine ont animé des ateliers (musique, sport, bien-être, santé, accompagnement lors de sorties, couture, jardin, etc.) ; 7 ont proposé des sessions d'alphabétisation.

Une dizaine de bénévoles sont intervenus en appui administratif ; 10 ont effectué des traductions de documents de différentes langues ; 6 personnes ont travaillé sur l'asile et l'aide au récit et 1 personne en appui à la communication.

Les stagiaires

Forum réfugiés-Cosi a continué à être un lieu de découverte du monde du travail en accueillant 42 stagiaires. 23 d'entre eux suivaient des études en travail social ; 6 étaient étudiants en droit et en sciences politiques et les autres étudiaient la médecine, la psychologie, l'enseignement du français langue étrangère ou l'administration et la comptabilité.



Séminaire annuel, juillet 2012

LA DÉMARCHE QUALITÉ

Depuis 2010, afin de toujours mieux accompagner les personnes accueillies et par respect de la réglementation, Forum réfugiés-Cosi auto-évalue ses activités d'accueil et d'accompagnement. Les démarches de qualité se sont poursuivies en 2012. Pour cela, l'association est accompagnée par la société in&co et suit la méthodologie Kalitiss. Le groupe révélateur et les groupes Kalitiss, qui avaient mis en place une auto évaluation en 2010-2011 et décliné les objectifs et points forts, ont laissé la place au comité de pilotage de la démarche qualité, chargé de sa mise en œuvre. Dans chaque équipe concernée, un référent qualité a été nommé.

Huit sites sont aujourd'hui engagés dans la démarche. Il s'agit des trois sites du CADA du Rhône, des deux CADA d'Auvergne, du centre de transit, de la plate-forme d'accueil de Lyon et du service insertion (programme Accueil). Le projet est piloté par la direction des ressources humaines. L'année 2012 a été marquée par la restitution de l'auto-évaluation. Un travail a été mené autour des axes généraux d'amélioration :

- Renforcer la place de la personne accueillie en tant qu'actrice dans son parcours ;
- Améliorer les conditions matérielles d'accueil ;
- Accompagner les salariés et les bénévoles pour une meilleure qualité d'action ;
- Optimiser la communication interne et externe.

Ces axes généraux d'amélioration ont été déclinés par chaque structure en objectifs intermédiaires puis en objectifs opérationnels. En fin d'année, les chefs de service et leur référent qualité ont défini les objectifs opérationnels prioritaires et un calendrier de mise en œuvre sur cinq ans. Les premiers plans d'action qui concernent l'année 2013 ont été écrits par les équipes. La démarche qualité va maintenant entrer dans la phase de réalisation avec la participation des groupes projet.

LE FONCTIONNEMENT DE FORUM RÉFUGIÉS-COSI

Le comité de direction

Élargi en 2012, il est constitué du directeur général, de la secrétaire générale, de la directrice des ressources humaines et des quatre responsables des directions opérationnelles (accompagnement juridique en rétention et en zone d'attente, accueil et asile, intégration et santé, développement international et plaidoyer). Il se réunit de façon hebdomadaire pour le suivi des programmes et pour prendre les décisions opérationnelles de mise en œuvre des décisions stratégiques prises au niveau du bureau et du conseil d'administration.

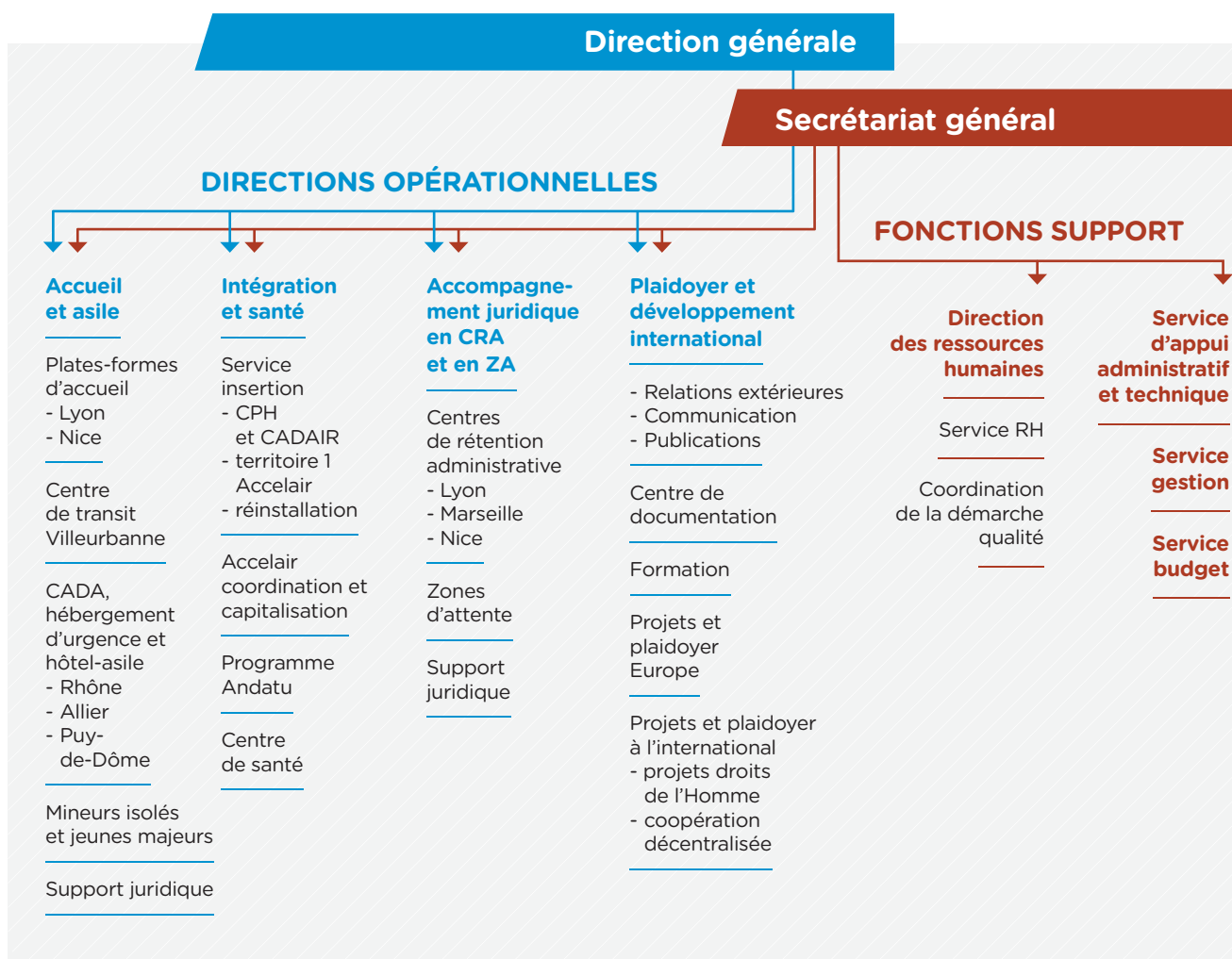
Le comité d'encadrement

Il est constitué de tous les cadres en situation de management de l'association (comité de direction, chefs de service et coordinateurs avec une responsabilité hiérarchique). Il se réunit tous les deux mois pour informer les cadres sur les actualités de l'association.

Le séminaire annuel

Devant l'augmentation constante depuis quelques années du nombre de salariés, les réunions interservices semestrielles organisées jusqu'en 2012 ont laissé la place à un séminaire annuel où tous les salariés sont conviés.

ORGANISATION DU TRAVAIL



En 2012, deux directions ont été créées :

- La direction des ressources humaines qui encadre le service ressources humaines et la démarche qualité ;
- La direction développement international et plaidoyer, qui regroupe des services qui étaient auparavant directement rattachés à la direction générale et les activités du Cosi.

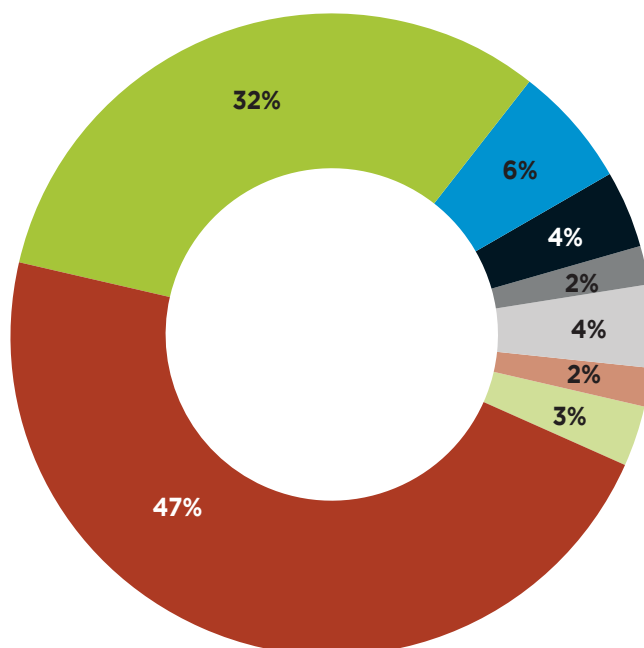
§3/2

Moyens financiers

Le budget de l'association a atteint 19,5 millions d'euros en 2012, en légère hausse (4%) par rapport à 2011. Cette relative stabilité fait suite à une période de croissance importante avec une hausse d'activité de 48% entre 2009 et 2011.

Les événements marquants de cette année sont :

- la finalisation de la fusion avec Cosi-promouvoir et défendre les droits ;
- le lancement du programme Andatu pour l'intégration de 93 personnes migrantes d'origine roumaine ;
- l'ouverture en fin d'année de trois centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile : deux de 20 places en Auvergne sur les sites de Montmarault (63) et de Saint-Éloy-les-Mines (03) et un troisième à Saint-Genis-les-Ollières (69) ;
- une augmentation du nombre de nuitées du dispositif Hôtel-asile de 19%.



Répartition des financements par activité

Répartition des financements par financeur

Financeurs	2011 (K€)	2012 (K€)	Évolution 2011/2012 (%)	Part des subventions
Préfectures	13 974	15 007	7%	79,8%
Institutions européennes	1 699	2 146	26%	11,4%
Ministère de l'Intérieur	927	931	0%	5,0%
OFII	328	424	29%	2,3%
ONU	27	16	-41%	0,1%
Conseil général du Rhône	107	109	2%	0,6%
Conseil régional Rhône-Alpes	0	47	NA	0,2%
HCR	33	25	-24%	0,1%
Municipalités	88	77	-13%	0,4%
Autres	37	21	-43%	0,1%
Total	17 220	18 803	9%	100%

Les financements du ministère de l'Intérieur et de l'OFII tendent à se développer de manière significative, mais l'autorité préfectorale demeure en 2012 le principal financeur à hauteur de 80% contre 78% en 2011.

L'augmentation en valeur absolue est due à la création de nouveaux dispositifs d'hébergement dans le Rhône et l'Auvergne, la constante hausse du dispositif Hôtel-asile, le lancement du programme Andatu.

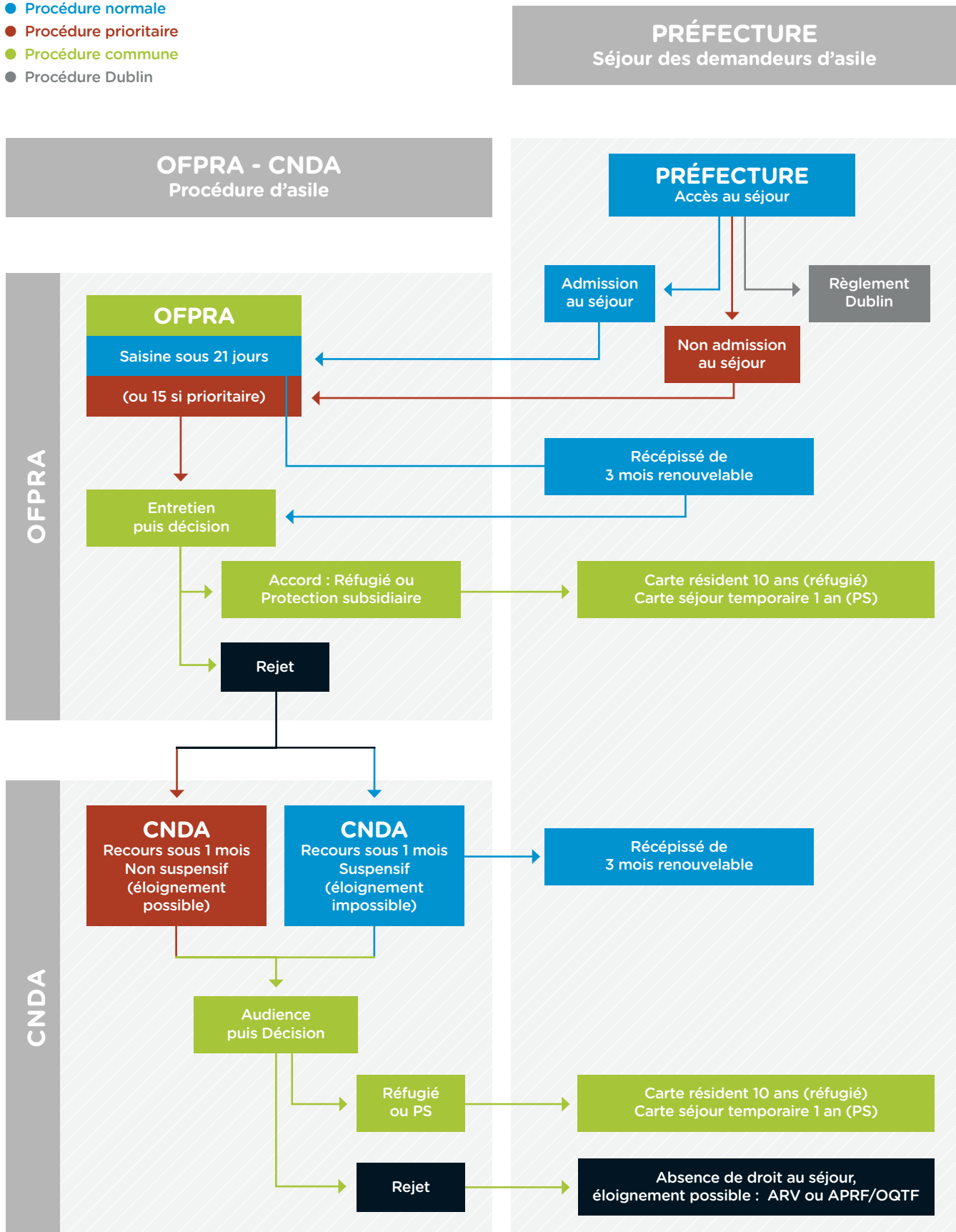
Les mêmes retards dans le versement des fonds institutionnels que depuis maintenant trois ans, ont pénalisé la fluidité du fonctionnement de l'association en matière de trésorerie.

SIGLES ET GLOSSAIRE

AME	Aide médicale d'État. Elle permet l'accès aux soins des personnes étrangères résidant en France, de manière irrégulière (absence de titre de séjour ou de réception de demande), depuis une durée ininterrompue de trois mois minimum et ayant sur le territoire français leur foyer ou leur lieu de séjour principal.	DILF/DELFP	Diplôme initial de langue française / Diplôme d'études en langue française (proposés par les ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur)
AMS	Allocation mensuelle de subsistance. Les personnes hébergées en CADA qui ne disposent pas d'un niveau de ressources fixé par arrêté bénéficient de cette allocation servie par le centre pour subvenir à des besoins essentiels non couverts par l'établissement. Le montant est fixé par le même arrêté, en prenant en compte les ressources des intéressés et la composition familiale du ménage.	DGCS/DDCS	Direction générale de la cohésion sociale / direction départementale
APRF	Arrêté préfectoral de reconduite à la frontière	DNA	Dispositif national d'accueil
APS	Autorisation provisoire de séjour	Dublin II	Le règlement Dublin adopté le 18 février 2003, dit « Dublin II » car il succède à la convention de Dublin de 1990, détermine l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile sur la base de critères hiérarchisés. Une personne est dite « sous procédure Dublin » dès lors qu'un État entreprend des démarches auprès d'un autre État membre afin que ce dernier accepte la responsabilité de l'examen de la demande d'asile en question.
ARV	Aide au retour volontaire. Si la demande d'asile est rejetée par l'OFPRA ou la CNDA, la préfecture notifie une OQTF dans un délai d'un mois. Dans ce délai, la personne déboutée peut choisir de retourner volontairement dans son pays. Il existe des programmes et des aides à cet effet, mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).	ECRE/CERE	European Council on Refugees and Exiles/ Conseil européen pour les réfugiés et les exilés
ATA	Allocation temporaire d'attente. Les bénéficiaires sont les étrangers, âgés de plus de 18 ans, demandeurs d'asile, les étrangers bénéficiaires de la protection temporaire ou de la PS, les étrangers bénéficiaires d'une carte de séjour «vie privée et familiale» ayant déposé plainte ou témoigné dans une affaire de proxénétisme ou de traite des êtres humains, les apatrides. En 2012 son montant était de 11,01€ par jour, soit 330,30€ pour un mois de 30 jours.	EurAC	Réseau européen pour l'Afrique Centrale
BEA	Bureau européen d'appui en matière d'asile	FER	Fonds européen pour les réfugiés
CADA	Centre d'accueil des demandeurs d'asile	FLE / FLI	Français langue étrangère / Français langue d'intégration ®
CADA-IR	CADA - Insertion des réfugiés	HCR	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
CAE	Le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.	IAC	Instance d'admission concertée, en charge de l'orientation vers les dispositifs d'hébergement du Rhône. Elle est présidée par la préfecture. Forum réfugiés-Cosi en assure la coordination et le secrétariat.
CAI	Le contrat d'accueil et d'intégration vise à favoriser l'intégration des étrangers non-européens admis pour la première fois au séjour en France et qui souhaitent s'y installer durablement. Ce contrat, conclu avec l'État français, est obligatoire. Toutefois, il ne concerne pas tous les étrangers.	JLD	Juge des libertés et de la détention
CEDH	Cour européenne des droits de l'Homme	MIE	Mineur isolé étranger
CESEDA	Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile	OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne	OIM	Organisation internationale pour les migrations
CMU/CMUC	Couverture maladie universelle / complémentaire. La CMU de base permet l'accès à l'assurance maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMUC permet d'avoir le droit à une protection complémentaire santé gratuite.	OQTF	Obligation de quitter le territoire français
CNDA	Cour nationale du droit d'asile	POS	Pays d'origine sûr. En France, la notion de pays d'origine sûr permet aux autorités de placer les demandeurs d'asile originaires de ces pays en procédure prioritaire. Ils sont dès lors privés d'une admission provisoire au séjour, d'un recours suspensif en cas de rejet de leur demande d'asile et de l'accès au DNA et à la CMU.
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie	PS	Protection subsidiaire. Le bénéfice en est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions d'octroi du statut de réfugié et qui établit qu'elle est exposée dans son pays à l'une des menaces graves listées par la loi.
CPH	Centre provisoire d'hébergement, pour les réfugiés statutaires en attente de logement	RDC	République démocratique du Congo
CRA / LRA	Centre de rétention administrative / local de rétention administrative	RéFAC	Réseau France-Afrique centrale
DCII	Direction de la citoyenneté de l'immigration et de l'intégration	Réinstallation	Certains réfugiés ne peuvent pas rentrer chez eux où ils continueront de faire face à la persécution. Un grand nombre d'entre eux vivent aussi dans des situations dangereuses ou ont des besoins particuliers qui ne peuvent pas être satisfaits dans le pays où ils ont trouvé protection. Dans ces cas, le HCR aide à réinstaller les réfugiés dans un pays tiers, ce qui constitue la seule solution durable sûre et viable. Parmi les 10,5 millions de réfugiés relevant de la compétence du HCR dans le monde, seul 1% fait l'objet d'une demande de réinstallation par l'agence.
		ZA	Zone d'attente; local administratif où sont maintenus les étrangers qui font l'objet d'un refus d'entrée sur le territoire national.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE ET DU SÉJOUR DES DEMANDEURS D'ASILE

- Procédure normale
- Procédure prioritaire
- Procédure commune
- Procédure Dublin





Le terme de “réfugié” s’appliquera à toute personne (...) qui, (...) craignant avec raison d’être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. Article 1A.2 de la convention de Genève

forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Forum réfugiés-Cosi : Siège - 28 rue de la Baisse - BP 71054 - 69612 Villeurbanne CEDEX
T + 33 (0)4 78 03 74 45 - F + 33 (0)4 78 03 28 74 - direction@forumrefugies.org

www.forumrefugies.org

